



Stoumont
Site d'Exception

à la Commune une

*Le bulletin d'information de votre commune.
Tout ce qui vous intéresse, tout ce que vous devez savoir.*



Samedi 13 juin : Stoumont : Vingtième Tournoi Raymond Dumont

Les équipes de « diabolins » des clubs de Trois-Ponts (entraînée par Jean-Yves Dumont, fils de Raymond Dumont) et de Salmchâteau se sont livrées à un match amical dont le coup d'envoi a été donné par Messieurs Eric Deflandre et Olivier Werner. Le tournoi de sixte s'est déroulé sous le grand soleil entre 18 équipes inscrites et a vu la victoire de l'équipe de Halthier.



Le groupe « Les Marcheurs de Chevron » a participé à l'opération commune et rivières propres. (Voir articles page 4)



Monsieur l'Abbé Paul Geenen et Monsieur Albert Hemmerlin dans leur travail de correction du bulletin communal (voir article page 3 ci-contre)

EDITORIAL

Je voudrais tout d'abord ouvrir cet éditorial en rappelant que le bulletin communal est le bulletin de tous, que chacun, qu'il soit citoyen de Stoumont ou acteur de la vie communale (Maison de Police, SRI, DNF, associations, ...) a l'opportunité de proposer l'un ou l'autre article et que tous les conseillers communaux sont conviés à chacune des réunions du Comité de Rédaction.

Les semaines et les mois se succèdent à une vitesse insoupçonnée et nous voici déjà à mi-parcours pour cette année 2009.

En termes de travaux routiers, la couche d'usure vient d'être posée sur le tronçon La Gleize – Borgoumont. Les travaux ont débuté sur le tronçon Cour – Le Rosier et le dossier suit son cours pour le tronçon La Gleize – Cheneux. Le Conseil Communal est conscient des difficultés que ces chantiers peuvent engendrer et remercie d'ores et déjà toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

La séance du Conseil Communal de juin a vu l'adoption, à l'unanimité, du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Ce programme, fruit d'un travail participatif important, comporte plus de 400 pages et porte sur une période de dix ans. Il sera présenté et défendu devant une commission ad hoc à la Région Wallonne dans le courant du mois de septembre prochain. « Croisons les doigts ! ».

En matière de répercussion du coût relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets, nous poursuivons notre réflexion en matière de pesage. Une première étape est impérative et concerne l'actualisation de la base de données des titulaires de conteneurs. Cette opération sera réalisée durant ce mois de juillet par un étudiant, encadré par Madame Sophie Remy, éco-conseillère IDELUX.

Les mois d'été sont synonymes de fêtes dans nos villages et hameaux. Nombreux sont les bénévoles qui investissent une partie de leur temps libre à préparer et présenter un programme digne de ce nom. Merci pour le soutien que vous leur apporterez et pour la confiance que vous leur témoignerez, par votre présence et votre participation à ces activités fédératrices par excellence.

Enfin, à l'écriture de ces lignes, veille de la mise sous presse de ce bulletin communal, nous attendons avec grand plaisir l'arrivée de nos amis français du Val d'Armanche, le week-end des 04 et 05 juillet.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, ensoleillé et ressourçant !

Didier GILKINET

Votre Bourgmestre

LES RELECTEURS-CORRECTEURS DE VOTRE BULLETIN COMMUNAL

(Voir photo page 2 ci-contre)

Afin que votre bulletin comporte le moins de fautes possibles (et si possible pas de faute du tout !) deux 'travailleurs' de l'ombre relisent la maquette du bulletin avant son impression. Il faut pour cela des personnes ayant de l'orthographe, de l'attention, l'érudition et de la persévérance. Ces qualités, et bien d'autres, sont réunies en la personne de Monsieur l'Abbé Geenen, curé de Chevron et de Rahier, et en celle de Monsieur Albert Hemmerlin, ancien directeur des Editions Hemma à Chevron.

Qu'ils soient ici remerciés de leur précieuse collaboration depuis tant d'années.

OPÉRATION COMMUNE ET RIVIÈRES PROPRES

Cette année, la semaine du 20 au 26 avril 2009 avait été retenue pour être la semaine « Commune et Rivières Propres ».

Pendant la semaine, les enfants des écoles, équipés de gants et de gilets fluorescents, ont récolté les débris. Outre le fait de ramasser les immondices, ils ont pu être sensibilisés par les enseignant(e)s au tri sélectif des déchets.

Le week-end et plus particulièrement le samedi matin les membres du Collège s'étaient répartis dans les différents villages et ont assuré le ramassage avec des citoyens motivés.

Les ouvriers communaux ont pris en charge les grands axes routiers de notre belle commune.

Dès le lundi, ils ont pris la relève en ramassant les sacs déposés par les enfants et les citoyens aux bords des routes afin de les conduire au parc à conteneurs en vue du recyclage.

La récolte des déchets cette année sur notre commune représente 720 kg !

Afin de remercier tout le monde, les enfants des écoles ont reçu, via leur institutrice, un contrat « je m'engage ! j'ai participé à l'opération commune propre et j'en suis fier » et les adultes ont été conviés à un apéritif-rencontre le samedi 16 mai à l'administration communale.



Nous vous donnons dorénavant rendez-vous l'année prochaine avec, nous le souhaitons, plus de volontaires, et bien sûr, espérons le, moins de déchets.

Merci à tous de veiller à ce que Stoumont reste un site d'exception !

Yvonne **VANNERUM**
Echevine en charge des Déchets

LES MARCHEURS DE CHEVRON PARTICIPENT À L'OPÉRATION COMMUNE ET RIVIÈRES PROPRES

(voir photo page 2)

Les Marcheurs de Chevron s'émerveillent chaque samedi devant les paysages et beaux décors de notre commune et de ses territoires avoisinants. Ils sont quelquefois désolés de voir les débris indestructibles jetés sans vergogne par des citoyens inconscients... Quand ce ne sont pas de véritables dépotoirs complets.

Ils se demandent comment faire adopter de nouveaux comportements respectueux de la nature.

C'est dans cette optique que de courageux membres du club ont participé ce samedi 28 mars (en avance sur le calendrier communal) à l'opération « sentiers et rivières propres ».

Une quinzaine de sacs poubelles et quelques mètres cube d'objets encombrants ont constitué le « butin » de l'opération.

Nos bénévoles avaient l'intention de nettoyer complètement le ruisseau du vieux moulin entre Stoumont et Targnon, mais malgré leur ardeur ils n'ont pu venir à bout des monceaux d'ordures déversées depuis la grand route.

Les Marcheurs de Chevron se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour la suite mais espèrent d'ici là voir s'arrêter ce désastre !

Dany Hermans.

NOS RIVIÈRES SOUS CONTRAT

Amblève

CONTRAT RIVIERE
FLUSSVERTRAG

Sous les initiales « CRA » se cache le « Contrat de rivière de l'Amblève ».

Cette ASBL, finalement peu connue, travaille tous les jours à la protection et la valorisation de l'« Eau de chez nous », de nos vallées. Nous sommes tous concernés. Alors, peut-être que cela vaudrait la peine qu'on en dise un peu plus.

Le CRA travaille selon un concept de gestion **participative** de nos cours d'eau basé sur la concertation, la coordination et le dialogue entre les différents acteurs du même bassin hydrographique.

Aucune contrainte financière ou pénale. Juste une volonté commune d'avancer pour un objectif où nous avons tous à y gagner. Et ça marche !

Les rivières concernées par ce bassin hydrographique sont l'Amblève bien sûr mais aussi la Warche, la Salm, la Liègne et tous leurs affluents.

Le travail du CRA est multiple et peut toucher tous les domaines, notamment : la qualité des eaux de surface et souterraines, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau, l'aménagement du territoire de la vallée, la conservation de la nature, la préservation des systèmes aquatiques, la gestion des paysages, les activités économiques liées au cours d'eau, l'agriculture et la forêt, le tourisme et les loisirs, le transport fluvial, la gestion des déchets, le nettoyage, l'information et la sensibilisation du public, les activités pédagogiques, ...

Tous les trois ans, il effectue un inventaire de terrain aussi précis et complet que possible de l'état de nos cours d'eau et des nuisances qui les menacent. De là part toute une série d'actions à réaliser.

Les CR de Wallonie répondent aussi de plus en plus à des demandes du Service Public de Wallonie (SPW) comme la participation à des enquêtes publiques, à l'élaboration des plans de gestion de l'eau en RW, à la préparation des programmes de mesures, à l'organisation des Journées wallonnes de l'Eau, ...

Il est devenu, au fil des années, un véritable interface entre l'administration de la Région wallonne et l'ensemble des usagers de nos vallées : communes, riverains, agriculteurs, pêcheurs, industriels, gérants de camping, naturalistes, etc.

Les acteurs du Contrat de rivière de l'Amblève se sont réunis le 5 décembre 2008 au camp militaire d'Elsenborn

pour signer un nouveau « contrat ». Hautement attendue, la cérémonie protocolaire de signatures est un grand moment. Monsieur Jean Honhon, journaliste, a écrit : « les responsables estiment, à juste titre, que « le contrat » est un **outil indispensable à la gestion de l'eau** ».

En effet, même si des résultats importants ont pu être enregistrés pour l'amélioration de nos cours d'eau, nous ne pouvons nous arrêter au milieu du gué. Il y a encore beaucoup à faire.

Les 16 communes du bassin et l'ensemble des 70 autres partenaires l'ont bien compris et ont donc signé leur deuxième programme d'actions concrètes en faveur de nos rivières pour les trois prochaines années. Ils ont ainsi marqué leur engagement à la réalisation de plus de 650 actions.

Son président, Jean-Pol Bleus, disait encore récemment que « notre patrimoine ne se limite pas aux structures architecturales bâties mais comporte également des richesses naturelles à la fois source de beauté, réservoir écologique et atout touristique, une de ces différentes vocations ne devant pas se développer au détriment des autres.

Ce patrimoine est grandement menacé par notre négligence et notre insouciance, par sa surexploitation, par l'égoïsme et l'incompréhension de certains qui en voudraient l'usage exclusif à leur seul profit. La rivière, comme tout milieu naturel, n'est pas une « chasse gardée ». Elle doit être un lieu de rencontre où diverses activités se développent en harmonie et dans le respect de sa pérennité.

La première ambition de notre Contrat de rivière est de s'inscrire dans cette philosophie de développement durable ».

La cellule de coordination du CRA

Place Saint Remacle, 32 à 4970 Stavelot

Tél : 080/282.435

Site internet : www.crambleve.com



Monsieur le Bourgmestre Didier Gilkinet signant pour la commune.

PCDR

*Présentation du projet de PCDR à la population
avant transmission au Conseil communal puis à la Région wallonne pour approbation
La consultation se poursuit...*



Le 25 mai 2009, Philippe Goffin, Echevin en charge du Développement rural, a présenté, devant une assemblée d'une cinquantaine de personnes, le projet de PCDR, avant sa transmission au Conseil communal puis à la Région wallonne pour approbation.

Depuis le début de l'Opération de Développement Rural, la participation des habitants a été importante et de nombreux Stoumontois ont collaboré au processus. Tous les projets inclus dans le PCDR sont issus de la consultation de la population et ont quelquefois renforcé les projets évoqués dans la déclaration de politique générale. A ce jour, plus d'une soixantaine de projets ont été réalisés, avec ou sans subsides, comme par exemple : la rénovation de la salle de Chevron (en cours), la Stoumobile, la vente de bois d'affouage, le fauchage tardif, le verger conservatoire, l'engagement d'un agent constatateur, la restauration du cimetière de Rahier, une Commission Communale Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), la formation de guides énergie, le balisage de promenades, la construction du réfectoire de l'école de La Gleize, un projet de Commission communale des aînés, la rénovation de la buvette de football de Chevron, la création du Service communal du Logement, etc...

D'autres projets sont encore à réaliser. En voici un bref aperçu :

Lot 1 (entamé dans les 1 à 3 ans de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon)	
1.1	Lorcé : aménagement visant à renforcer la convivialité
1.2	Stoumont : création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité
1.3	Ruy : Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce
1.4	Rahier : Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus
1.5	Moulin du Ruy : Aménagements de convivialité et de mobilité douce
1.6	La Gleize : Requalification du village de La Gleize et création d'une liaison sécurisée du centre du village jusqu'à Borgoumont (phase 1 et phase 2)
1.7	Stoumont (Commune) : Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local
1.8	Stoumont (Commune) : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux
1.9	Stoumont (Commune) : Optimalisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation raisonnée
1.10	Stoumont (Commune) : Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication

Lot 2 (entamé dans les 3 à 6 ans de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon)

2.1	Chevron : Aménagements de sécurité et de convivialité dans le village et création d'un réseau de chaleur
2.2	Stoumont (Commune) : Inventaire, mise en valeur et restauration le cas échéant du petit patrimoine
2.3	Stoumont (Commune) : Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel
2.4	Stoumont (Commune) : Aménagements de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers
2.5	Stoumont (Commune) : Mise en œuvre de différentes actions afin de faciliter la mobilité dans la Commune et vers l'extérieur
2.6	Stoumont (Commune) : Création d'un atelier rural, en lien avec la démarche entamée auprès de la SPI+ (création d'une zone d'activité économique)
Lot 3 (entamé dans les 6 à 9 ans de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon)	
3.1	Stoumont (Commune) : Développement d'une filière bois-énergie
3.2	Stoumont (Commune) : Intégration de la Commune dans un Parc Naturel
3.3	Stoumont (Commune) : Acquisition de bâtiments intéressants à préserver
3.4	Stoumont (Commune) : Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables
3.5	Stoumont (transcommunal) : Aménagement d'une voie lente cyclopiédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL
3.6	Stoumont (transcommunal) : Intégration de la Commune dans un projet transcommunal de valorisation du Massif des forêts des Tailles
3.7	Stoumont (Commune) : Accessibilité aux services

Certains projets du PCDR présentent des esquisses qui sont un cadre général. Celui-ci sera réévalué, avec la population, lors de la concrétisation des projets. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site Internet www.pcdr.be ou à contacter les personnes dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Pour rappel, dans le cadre du processus, une Commission Locale de Développement Rural a été créée. Cette commission reste ouverte à toute personne qui souhaiterait prendre part au processus, en posant sa candidature.

Pour plus de renseignements :

Echevin en charge du développement rural
Philippe GOFFIN
tél. 080 78 54 56 - gsm 0472 65 63 01
goffinp@skynet.be

Agents de développement
Sarah BEAUFAYS
Isabelle LAURENT
Marie-Françoise GILIS
GREOA asbl - Service PCDR
Place de Chézy 1, 4920 Harzé-Aywaille
tél. 04 384 67 88 - fax 04 384 74 37
pcdr.stoumont@ourthe-ableve.be
www.pcdr.be



PCDR : Vous retrouverez ce sigle dans tous les articles dont les sujets s'inscrivent dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural

A VOS CHEVALETS !

Au terme d'une année de travaux, le 29 novembre prochain sera inaugurée la maison forte de Rahier.

Pour l'occasion, celle-ci accueillera une exposition de peintures dont elle-même constituera le thème.

Destinée à mettre en lumière le potentiel artistique de notre commune sur le plan pictural, cette initiative s'adresse prioritairement aux habitants de Stoumont, qu'ils soient artistes confirmés ou en devenir.

Dans le cas où vous désiriez être associé à cette manifestation en tant qu'exposant, nous vous saurions gré de bien vouloir en faire part dès que possible au président de notre association, Monsieur Marcel Masuy, qui pourra en même temps vous donner toute information utile à ce propos.

Pour les Amis de l'Ancien Château de Rahier, A. Bodeux.

Renseignements : M. Masuy (téléphone : 080/786 257).

Date à retenir : dimanche 13 septembre : visite de la maison forte et brocante. Voir les autres activités de Rahier à l'agenda joint au bulletin communal.



JE LIS DANS MA COMMUNE.



Pour la quatrième année, ce 18 avril 2009, la soirée « Je lis dans ma Commune » a été organisée à l'Ancienne Ecole des Filles de Stoumont. Sur un thème imposé par la Communauté Française : « sous les étoiles », notre conteuse, Bel-Gazou a fait rêver un public venu en nombre. Elle a captivé l'attention de tous en nous faisant voyager sous les étoiles de différents pays.

Bon nombre de personnes ont eu la chance de repartir avec des « chèques livre » distribués après un tirage au sort en fin de soirée. Ce qui fait toujours plaisir.

Je tiens à remercier Monsieur Claude DEGAYE (notre bibliothécaire) pour tout le travail administratif nécessaire à l'organisation d'une telle soirée, son épouse Andrée pour la décoration de la salle et la présentation de divers ouvrages ainsi que le personnel du bar.

Merci aussi à vous public car vous nous avez déjà donné l'envie de recommencer l'an prochain.

Yvonne VANNERUM

Echevine en charge de la Bibliothèque



TENNIS DE TABLE DE LA GLEIZE.

Le 10 avril dernier avait lieu le traditionnel souper du club de ping-pong de La Gleize.

C'est chaque année une soirée très agréable où il y a une ambiance bon enfant même si malheureusement cette année il manquait un des piliers du club, Monsieur Claudy Renard, hospitalisé.

Après le discours de Monsieur Pedro RAMOS, le Président, j'ai pu prendre la parole. J'avais, en effet, une nouvelle importante à annoncer.

J'avais entendu dire que les tables de ping-pong devenaient vétustes et qu'il devenait difficile d'organiser des tournois. Chose impensable quand on connaît les beaux résultats du club cette année. C'est donc sans trop de peine que j'ai convaincu le Collège communal d'acquiescer deux nouvelles tables de ping-pong.

Aussitôt dit aussitôt fait. J'ai pu annoncer aux membres du club l'arrivée de ces deux nouvelles tables.

Nous souhaitons beaucoup de succès au TTC La Gleize pour les années à venir

Yvonne VANNERUM
Echevine des Sports

PLACE AUX ENFANTS LE 17 OCTOBRE 2009.

Tous les deux ans la Commune de Stoumont participe à l'Opération «Place aux Enfants» mise en œuvre par le Service Jeunesse de la Province de Liège.

Le 17 octobre prochain les enfants des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires pourront découvrir, s'approprier le «monde des adultes» en passant de l'autre côté et en participant aux activités et aux métiers des grandes personnes. Pour que cette journée soit une réussite, nous recherchons «des hôtes d'un jour». « L'hôte d'un jour » est une personne qui invitera les enfants à découvrir sa passion, son métier, en les faisant participer activement à ses activités.

Nous avons également besoin de «passe-muraille». Ces personnes (parents, grands-parents, frères ou sœurs) accompagneront, encadreront les enfants lors des activités mais également lors des transferts d'une activité à l'autre (Soit la journée entière soit une demi-journée selon leurs possibilités).

Si vous pensez pouvoir nous aider ou si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Catherine GILLET, soit au 080 / 292 663 (sauf le mercredi), soit par mail : catherine.gillet@stoumont.be ou Madame Yvonne VANNERUM, Echevine de la Jeunesse au 0473/58.69.03 ou par mail : yvonne.vannerum@stoumont.be.

Yvonne VANNERUM

Echevine de la Jeunesse.

C.P.A.S. DE STOUMONT : OCTROI D'UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE POUR L'ANNÉE 2009.

Le C.P.A.S. peut octroyer une allocation de chauffage : aux personnes :

Aux personnes dont le montant annuel des revenus bruts imposables ne dépasse pas 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge (cumul des revenus de toutes les personnes domiciliées à la même adresse);

- ou aux bénéficiaires de l'intervention majorée (VIPO/BIM/OMNIO);
- ou aux personnes qui sont suivies par un service de médiation de dettes;

Vous pouvez en faire la demande au C.P.A.S. les jeudis de 8H à 12H et de 14 à 16H (dans les 60 jours de la date de votre facture).

Vous pouvez aussi vous adresser à la permanence de Mr DELATTE les mercredis de 18 à 21H à l'adresse suivante : Hasoumont 64, LA GLEIZE.

Lors de cette demande, il est nécessaire d'apporter les documents suivants :

- La preuve du statut BIM (ancien VIPO) ou OMNIO datée de moins de 15 jours
- La carte d'identité
- La composition de ménage
- La facture de combustible (datée du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009)

- Le dernier avertissement extrait de rôle des contributions

- Votre numéro de compte bancaire

Les combustibles pris en considération sont le mazout de chauffage, le pétrole lampant et le gaz en vrac. Les allocations ne sont pas cumulables pour les divers combustibles. Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage et du prix payé par litre. Il varie de 14 cents à 20 cents par litre. Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par année et par ménage résidant dans le même logement ; elle ne pourra dépasser les 300 €.

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour l'octroi d'une allocation de chauffage et dont le montant annuel des revenus nets imposables ne dépasse pas 26.000 € peuvent introduire une demande de réduction forfaitaire de 105 € au SPF Economie au moyen du formulaire qui leur a été envoyé par leur fournisseur d'électricité. Vous pouvez également obtenir ce

document auprès de notre service.

Notre C.P.A.S. reste à votre entière disposition pour plus de renseignements au 080/292686.

Le Service Social, Ariane Bacquelaine, Guy Delatte, Sarah Pastor.

La Secrétaire, Valérie Simon

Le Président, Albert André.



PHOTO NOCES D'OR DE CLAIRE ET RENÉ BLAISE-THONON

(Article page 29)

C.P.A.S. DE STOUMONT. : TARIF SOCIAL ÉLECTRICITÉ **

Pour bénéficier du tarif social, vous devez être reconnu comme « client protégé » :

- Il faut prouver que vous, ou toute personne vivant sous votre toit, bénéficiez :
- Soit du revenu d'intégration sociale ;
- Soit de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) ;
- Soit d'une allocation d'aide aux personnes âgées ;
- Soit d'allocations payées par la Vierge noire ;
- Soit d'une médiation de dettes.

Que devez-vous faire ?

Au début de chaque année, vous devez réclamer une attestation à l'organisme qui vous verse votre allocation ou qui suit votre dossier de médiation de dettes et la renvoyer à votre fournisseur d'électricité.

Un formulaire de demande d'obtention peut être délivré par nos services.

Quels sont les avantages des clients protégés ?

Vous bénéficiez du tarif social spécifique et de certaines « protections » dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz, principalement en cas de difficultés de paiement.

En cas de défaut de paiement, un compteur à budget peut vous être placé sans frais. Il fonctionne comme un compteur classique mais il dispose en plus d'une fonction de prépaiement. Il s'avère être un véritable outil de gestion des dépenses énergétiques.

Pour en savoir plus de façon générale sur les mesures en matière d'énergie, téléchargez sur le portail énergie de la Région Wallonne la brochure sur les mesures sociales : <http://energie.wallonie.be>

Le Service Social, Aniane Bacquelaine,
Guy Delatte, Sarah Pastor.
La Secrétaire, Valérie Simon
Le Président, Albert André.

UN ARBRE – UN ENFANT



Madame Yvonne Vannerum s'est adressée aux parents à l'occasion de la journée 'un arbre-un enfant' et de la remise des primes de naissance 2008.

« Baby boom à Stoumont ! Que s'est-il passé à Stoumont en 2008 ?

Cupidon est très certainement passé par chez nous, car chose incroyable, 2008 est l'année du baby boom. En effet, nous avons accueilli pas moins de 42 bébés dans notre commune.

C'est un événement rare à notre époque et comme à Stoumont « site d'exception », nous ne faisons pas les choses à moitié, nous voici, et vous pouvez me croire, avec 21 filles et 21 garçons ! L'équilibre est donc bien là.

Nous avons débuté la matinée par la plantation d'un sorbier. Chaque enfant à son arbre dans un petit coin de la commune. Aujourd'hui et depuis plusieurs années déjà, c'est à Monthouet que nous plantons nos arbres.

Les sorbiers sont des arbres qui atteignent au moins 15 mètres. Ils font partie de la même famille que les arbres fruitiers d'Europe. C'est d'ailleurs des petits fruits rouges que nous pourrions voir plus tard, si toutefois les grives ne les ont pas mangés avant notre passage car, en effet, ce sont des fruits dont les oiseaux raffolent. On utilise le bois du sorbier principalement pour fabriquer des manches d'outils car c'est un bois très dur.

Je vais procéder à la remise des primes de naissances, puis nous pourrions boire un bon verre à la santé des enfants. Je vous invite également à passer près de Madame Glaude qui se fera un plaisir de vous expliquer comment utiliser des langes lavables, ce qui, il est vrai, est plus cher à l'achat, mais beaucoup plus écologique. Et si vous faites le calcul, au total vous verrez que c'est plus économique. Je peux vous dire également que je vais proposer au conseil communal d'accorder une prime aux parents qui font l'effort d'utiliser les langes lavables. Gardez donc bien vos factures d'achat. »



AQUALIS



La promotion touristique de l'**Ardenne bleue** est la mission qui a été confiée à **Aqualis**. La caractéristique particulière de cet ensemble qui regroupe quelques 29 communes associées en l'Arrondissement administratif de Verviers, c'est l'**EAU** sous toutes ses facettes : neige, sources, torrents, cascades, lacs, therme, eaux minérales, fontaines ou paisibles rivières.

Dans le cadre de cette promotion, **Aqualis** organise un concours en partenariat avec les communes affiliées, intéressées par l'opération. Cette action est entièrement gratuite.

Le concours s'étale de septembre 2009 à mars 2010. Chaque commune participante recevra des autocollants à son nom et à l'effigie de l'Ardenne Bleue. Ceux-ci seront distribués en toutes boîtes par la commune ou disponibles à l'Office de Tourisme de Stoumont.

Les autocollants devront être apposés par les riverains à un endroit visible tel que leur voiture, leur boîte aux lettres, leurs fenêtres. Nos équipes d'**Aqualis** sillonneront le territoire de l'Ardenne Bleue et trois gagnants par mois seront tirés au sort, toutes communes confondues, et recevront un prix (par ex. entrées pour une attraction touristique, entrées pour un événement organisé dans les communes, ...).

Participons tous à cette action pour que aussi dans l'**Ardenne bleue ...Stoumont** reste un **Site d'Exception...**



Paolo TATULLO
Echevinat du Tourisme

Pauvres chevreuils

*Oh ! que je déteste ces maudites battues
Combien je plains ces pauvres bêtes éperdues
Quand les rabatteurs font tapage à travers bois
Afin d'en déloger les hôtes aux abois*

*Sachant par intérêt que leur vie est menacée
Ils s'élancent affolés dans une course endiablée
Sautant les buissons par de longues enjambées
Fuyant au plus vite hors de cette enceinte damnée*

*Pour venir peut-être se lancer à corps perdu
Dans la zone de tir du chasseur à l'affût
Qui lui n'hésitera pas l'ayant dans sa mire
A tirer la gâchette pour en faire un martyr.*

*Quand je vous vois là étendus sans vie, inertes
Vous qu'on connaissait vigoureux, vivants, alertes
Mon être se révolte devant ces cruautés
Je ne peux admettre ces carnages éhontés*

*Si les chasseurs pouvaient vous aimer comme nous
Ils n'auraient pas le courage de tirer sur vous
Notre plaisir à nous c'est de vous regarder
Quand vous sortez du bois pour paître dans les prés*

104. 10/2001
Elisa Borsu

SUBVENTIONS OBTENUES POUR DES INVESTISSEMENTS ECONOMISEURS D'ENERGIE DANS NOS ECOLES

Bonne nouvelle !

La commune de Stoumont vient d'obtenir une subside à 90% pour des investissements économiseurs d'énergie au bénéfice des écoles communales de Rahier, La Gleize, Moulin-du-Ruy ainsi que pour l'école Sainte-Thérèse de Chevron.

Nous avons motivé notre demande auprès de la SPW (Service Public de Wallonie) de la manière suivante :

« La commune de Stoumont, 3000 habitants, est issue des anciennes communes, Stoumont, Rahier, La Gleize, Moulin-du-Ruy, Lorcé et Chevron.

Le bâti est typique de cette région, bâtiments traditionnels en pierre du pays.

Hormis quelques exceptions, le cœur de ces villages et l'essentiel de leurs hameaux ne dérogent pas à cette règle.

Les lieux de rencontre et de convivialité ont peu à peu régressé et il en résulte que les écoles de village demeurent les derniers endroits privilégiés de rencontre et d'échange des citoyens de la commune de Stoumont.

Très vite notre choix s'est porté sur nos écoles pour les raisons suivantes :

1. Elles gardent une forte identité locale
2. Elles pérennisent les échanges inter-générationnels.
3. Elles sont les témoins d'un passé architectural, d'un mode de vie et...
4. ...Elles peuvent devenir symboles de changement.
5. Elles devraient servir la cause du développement durable par la valeur de l'exemple.

Rien de représentatif n'a été réellement entrepris sur notre commune concernant la problématique énergétique, si ce n'est, quelques initiatives privées sporadiques.

Par cette action, nous avons la volonté de susciter une réaction en chaîne par la mise en œuvre d'un programme d'isolation performant dans chaque village.

Que rêver de mieux, que chaque école dans chaque village, devienne **LA** référence énergétique ! Quelle symbolique que ce relais initié par les anciens à destination des adultes de demain !

Sensibiliser les enfants dans un environnement didactique, intégrer cette dimension dans leurs cours, voilà, ce que peut faciliter une telle démarche !

Lorsqu'ils quitteront leur école, ils emporteront avec eux la conviction qu'ils détiennent une clé du développement durable.

N'est-ce pas le message que nous nous devons de leur transmettre ?

En conclusion, nous pensons que pour débiter un vaste programme pour l'amélioration de la performance énergétique de notre habitat, quoi de plus emblématique que nos écoles de village ».

Nous avons initié dès 2007, une action sensibilisatrice auprès des écoles de l'entité.

Cette action consistait à responsabiliser les enseignants et les élèves des cinquièmes et sixièmes primaires par rapport aux défis énergétiques d'aujourd'hui et surtout de demain.

La pertinence de cette démarche apparaît maintenant à travers cette initiative forte.

Lorsque les travaux envisagés seront terminés...

Soit :

- Isolation de murs extérieurs et isolation sous-toitures
- Remplacement des chaudières par des chaudières à condensation de dernière génération
- Remplacement des châssis et vitrages par des châssis et vitrages hautes performances.
- Placement de chauffe-eaux solaires,

...nous pourrions évaluer à l'aide de mesures effectuées par les enfants et validées par les Guides Energie de la commune, les économies d'énergie ainsi réalisées.

Résolument, Stoumont sera alors engagé dans l'efficacité énergétique, gage d'une nouvelle ère où nos enfants et petits enfants deviendront acteurs d'une gestion responsable de nos ressources.

CHRISTIANE SACRÉ

Responsable Guide Energie

Attachée au Collège pour l'Energie et l'Environnement.

REPLISSAGE DES PISCINES – CODE DE BONNE CONDUITE ET RÉGLEMENTATION.

Le nombre de piscines sur le territoire communal est en progression. Il existe des piscines enterrées et de plus en plus de piscines démontables posées sur le sol, de dimensions très variables. Si la plupart des piscines conventionnelles ne sont pas vidées en hiver et ne nécessitent éventuellement qu'un appoint d'eau au printemps, les piscines démontables (gonflables ou non), de contenance très variable mais parfois importante, sont remplies en chaque début de saison, voire même plusieurs fois durant l'été.

La distribution d'eau sur notre commune est constituée de nombreux captages publics, repris dans un grand nombre de réservoirs, eux-aussi de capacité variable.

Si le remplissage d'une 'piscine' ou 'pataugeoire' de deux ou trois cents litres ne pose normalement pas de problème d'approvisionnement en eau hors des périodes de sécheresse, le remplissage d'une piscine de capacité importante, voire même le remplissage simultané de plusieurs piscines de plus faible contenance, pourrait entraîner la vidange anormale d'un réservoir. Le Service communal des Eaux est alors appelé pour manque d'eau ou baisse de pression et les ouvriers ne peuvent déterminer si cette baisse de niveau anormale du réservoir est due à une fuite d'une conduite principale ou s'il s'agit d'une surconsommation provoquée par le remplissage d'une ou de plusieurs piscines.

Si le phénomène s'est accentué, il n'est cependant pas neuf puisque le règlement encore en vigueur en matière de remplissage de piscines date de 1979 (voir règlement ci-après).

Il est donc indispensable que chaque propriétaire de piscine, grande ou petite, fasse preuve de responsabilité et de civisme. Si vous prévoyez le remplissage ou la mise à niveau de votre piscine par l'eau de la conduite publique pour une quantité dépassant 1.000 litres (un mètre cube), vous devez en faire la demande préalable au Collège qui vous en donnera ou non l'autorisation et qui vous donnera les consignes de remplissage à respecter pour éviter toute

pénurie, même temporaire.

Lors de périodes de sécheresse particulière, le Collège peut être amené à réglementer plus drastiquement l'utilisation de l'eau de conduite publique pour une durée limitée.

Nous vous remercions de votre collaboration à la bonne gestion de l'eau, élément essentiel de notre vie, reconnue comme étant une richesse commune à préserver.

Didier Gikinet – Bourgmestre.

Dominique Gelin – Secrétaire communale.

Règlement communal sur le remplissage des piscines.

En date du 29 juillet 1979, le Conseil communal de Stoumont prenait un règlement sur le remplissage des piscines dans le but d'une gestion responsable des réservoirs publics d'eau alimentaire qui alimentent les habitations de la commune. Ce règlement est différent de celui que le Collège est parfois amené à prendre pour une période limitée en cas de risque de sécheresse. Ce présent règlement s'applique donc tout au long de l'année.

Le Conseil communal arrête :

- Art. 1 : Le remplissage des piscines et autres installations assimilées, d'une contenance supérieure à mille litres, lorsqu'il s'effectue grâce à l'eau alimentaire en provenance d'une conduite publique de distribution d'eau, est subordonné à une autorisation préalable et écrite du Collège des Bourgmestre et Echevins.
- Art. 2 : Les infractions au présent règlement seront passibles de peine de 1 à 25 BEF et d'un emprisonnement de 1 à 7 jours, ou d'une de ces peines seulement.
- Art. 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 102 de la loi communale.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Vous pouvez commander divers documents administratifs via le site www.stoumont.be.

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et vos documents seront à votre disposition à l'administration ou ils vous seront envoyés par poste selon votre souhait.

CONSEILS COMMUNAUX

Conseil communal du 3 décembre 2008.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur :

- la modification budgétaire n° 2008/1 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy ;
- le budget 2009 de la Fabrique d'église de Cheneux, avec une intervention communale de 4.270 euros ;
- la modification budgétaire n° 2008/2 de la Fabrique d'église de Chevron ;
- le budget 2009 de la Fabrique d'église de Chevron, avec une intervention communale de 10.082 euros à l'ordinaire ;
- le budget 2009 de la Fabrique d'église de Rahier, avec une intervention communale de 1.900 euros à l'ordinaire ;
- la modification budgétaire n° 2008/1 de la Fabrique d'église de Stoumont
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Stoumont, avec une intervention communale de 10.723 euros à l'ordinaire ;
- le budget 2009 de la Fabrique d'église de Stoumont, avec une intervention communale de 9.691 euros à l'ordinaire ;
- le budget 2009 de la Fabrique d'église de La Gleize, avec une intervention communale de 7.407 euros à l'ordinaire et de 4.000 euros à l'extraordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la construction d'un abribus en pierre à Stoumont (estimation 8.800 euros).

- Il approuve, à l'unanimité,
- les comptes 2007 du C.P.A.S. avec un résultat de 187.500 euros à l'ordinaire et de 9.101 euros à l'extraordinaire ;
 - la modification budgétaire n° 2008/2 du C.P.A.S. avec un résultat de 105.083 euros à l'ordinaire et de

7.101 euros à l'extraordinaire.

Il approuve, à l'unanimité,

- le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché, pour des travaux de voirie en forêt communale (estimation 56.741 euros) ;
- la programmation de travaux forestiers pour un montant de 9.450 euros.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réhabilitation d'un logement de transit à Chevron (estimation 51.971 euros).

Il approuve, par 6 voix pour et 3 abstentions, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché, pour l'équipement (appareils de mesure du chlore, pompes doseuses et 2 raccords électriques) de 6 prises d'eau (estimation 38.000 euros).

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché

- pour l'équipement (compteurs) de 10 prises d'eau (estimation 8.000 euros) ;
- pour l'équipement (régulateurs de débit) de 3 prises d'eau (estimation 4.500 euros).

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'installation d'un chauffage (estimation 11.800 euros) et d'une cuisine (estimation 4.600 euros) à l'Ecole des filles de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points repris à l'ordre du jour :

- de l'assemblée générale stratégique d'IDELUX du 17 décembre 2008 ;
- des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI+ du 17 décembre 2008.

Il décide, à l'unanimité, l'acquisition de biens pour cause d'utilité publique,

- 5 parcelles (bois et pâture) sises à

- Lorcé d'une superficie totale de 92 ares pour un montant de 1.824 euros ;
- 4 parcelles (bois et terres) sises à Stoumont d'une superficie totale de 52 ares pour un montant de 4.091 euros ;
 - 3 parcelles (terres) sises à Stoumont d'une superficie totale de 23 ares pour un montant de 1.613 euros.

Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S. du 22 janvier 2009.

Le Président du C.P.A.S., donne lecture :

- du rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ;
- du projet de budget 2009 du C.P.A.S. et des commentaires.

Conseil communal du 22 janvier 2009.

Après lecture par le Président, du rapport du Collège communal sur le budget 2009, le Conseil approuve, par 6 voix pour et 4 voix contre, :

- le budget ordinaire 2009 avec des prévisions de 4.997.756 euros en recettes et de 4.688.168 euros en dépenses, soit un résultat présumé de 309.588 euros ;
- le budget extraordinaire 2009 équilibré à 4.105.915 euros.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour de l'A.G. de l'intercommunale Interrosane du 02 février 2009.

Il décide, à l'unanimité, de charger les services de l'Intercommunale Idelux d'organiser les actions en matière de prévention de gestion des déchets et de marquer son accord afin que la subvention du Gouvernement wallon

CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

relative à ces actions soit versée directement à l'intercommunale.

Il décide, à l'unanimité, de proposer au Collège provincial le déclassement :

- d'un excédent du chemin de grande communication n° 106 ;
- d'un excédent des chemins vicinaux n° 19 et 34.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges, le mode de passation du marché et le devis estimatif d'un montant de 25.322 euros pour des travaux de boisement en forêt communale.

Il décide, à l'unanimité, de répondre à l'appel à projets 2009 « Funérailles et sépultures » et d'introduire un dossier de mise en conformité pour le cimetière de Chevron.

Il approuve, à l'unanimité, la modification de l'estimation du gros œuvre (44.500 euros) et du sanitaire (5.700 euros) pour la réhabilitation d'un logement de transit à Chevron.

Conseil communal du 26 février 2009.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement commun relatif aux bals publics, la fiche d'information et le modèle d'arrêté de police.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur :

- la modification budgétaire 2008/1 de la Fabrique d'église de Targnon ;
- la modification budgétaire 2008/1 de la Fabrique d'église de Lorcé ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Targnon ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Lorcé.

Il décide à l'unanimité, après amendement, d'octroyer les subventions 2009 aux associations remplissant les conditions.

Il émet à l'unanimité, un avis favorable sur :

- les comptes du concours de bétail organisé en 2008 à Rahier ;
- les comptes de la course cycliste 2008 Liège-La Gleize ;

- les comptes de la saison 2007-2008 de l'Etoile Forestière Stoumontoise ;
- le montant de 52.904 euros représentant la redevance incendie à charge de la commune de Stoumont pour l'année 2007.

Il décide, par 8 voix pour et 3 abstentions, d'établir pour l'exercice 2007 la tarification de l'eau, suivant le principe imposé du coût vérité assainissement et distribution, comportant une redevance annuelle par compteur et trois tranches réparties en volumes de consommation annuelle, avec une réduction pour les agriculteurs de 50 cents pour tout m3 excédant une consommation annuelle de 500 m³.

Il déclare, à l'unanimité, se porter caution solidaire envers Dexia banque pour un montant de 89.262 euros et envers ING banque pour un montant de 114.798 euros représentant la part communale de l'emprunt souscrit par l'Intercommunale Interrosane pour des investissements relatifs au réseau de distribution d'électricité.

Après lecture par le Président du C.P.A.S., du rapport sur le budget 2009 du C.P.A.S., le Conseil approuve, à l'unanimité :

- le budget ordinaire 2009 d'un montant de 772.455 euros, avec une intervention communale de 266.632 euros ;
- le budget extraordinaire 2009 avec des prévisions de 8.101 euros en recettes et de 1.000 euros en dépenses, soit un résultat présumé de 7.101 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges, le mode de passation du marché et le devis estimatif d'un montant de 16.614 euros pour des travaux de dégagement en forêt communale.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet dans le cadre de l'extension du cimetière de Rahier.

Il approuve, à l'unanimité, les 3 fiches-projets établies par le GREOA dans le cadre du PCDR pour les entités de

Chevron, La Gleize et Stoumont.

Il approuve, par 10 voix pour et 1 contre, le programme de coordination locale pour l'enfance (C.L.E) et ses annexes.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer au marché conjoint organisé par la Ville de Stavelot en vue de la fourniture de livres pour le réseau Amblève et Liègne des bibliothèques locales.

Il ratifie, à l'unanimité, la délibération du Collège communal décidant de réintroduire une demande de subvention pour la réfection du Chemin de voirie de La Platte à Chevron.

Il décide, à l'unanimité, de transmettre une motion de soutien aux agriculteurs producteurs laitiers dans leurs démarches pour obtenir un juste prix de leur production.

Conseil communal du 26 mars 2009.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la modification budgétaire 2009/1 de la Fabrique d'église de Rahier.

Le Conseil émet, par 6 voix pour et 5 abstentions, un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 7.928 euros à l'ordinaire et de 1.000 euros à l'extraordinaire.

Le Conseil émet, par 6 voix pour et 5 abstentions, un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'église de Targnon.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les clauses particulières annexées au cahier des charges pour la vente des coupes de bois de chauffage qui aura lieu par adjudication publique le 10 avril 2009.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 ainsi que la note explicative et justificative pour les travaux de réfection du chemin de voirie La Gleize-Borgoumont.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, le

CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la restauration et la mise en valeur du site de la pierre du Pas Bayard.

Il décide, par 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'aménagement de la place devant l'ancienne Ecole des filles.

Il décide, à l'unanimité, d'acquérir pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain sise à Monthouet d'une superficie de 8 ares pour le montant de 8.420 euros, et d'approuver le projet d'acte.

Conseil communal du 30 avril 2009.

Le Conseil, par 6 voix pour et 4 contre, décide d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de

passation du marché pour la conclusion d'emprunts relatifs à des travaux d'aménagements de locaux et d'achats de terrains et bois pour un montant total de 200.000 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et de participer au marché groupé d'énergie initié par l'Intercommunale FINIMO.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pur des travaux d'entretien de chemins sur le territoire de la commune.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la protection des captages : Etudes et travaux liés aux zones de prises d'eau-Auteur de projet.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le

cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réalisation de travaux de réfection à la toiture de la salle de l'Ecole des filles de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réfection du chemin de grande communication entre La Gleize et Cheneux (estimation 808.219 euros).

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la construction d'un réfectoire à l'Ecole communale de La Gleize (estimation 225.665 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture d'un logiciel d'établissement d'organigrammes et schémas techniques (estimation 365 euros).



JUMELAGE



Val d'Armance, c'est de ce nom qui inspire une Romance que notre communauté jumelle se nomme. Celle-ci est au sein de la région de la **Champagne - Ardennes** au département de l'**AUBE** (10), qui se situe dans le quart nord-est de la France. **Troyes**, son chef lieu, est à 160 km de **Paris**, et à 4 h de route de **Stoumont**.

Voici **5** ans que notre liaison est initiée et déjà elle entre dans l'histoire de nos deux communautés. Le **Val d'Armance** et la commune de **Stoumont** ont uni leur destinée pour s'accorder l'une et l'autre, afin de mieux se connaître et s'apprécier en parcourant ensemble cette voie lumineuse de la découverte de la différence.

C'est donc avec la volonté réciproque des Autorités de la communauté de communes du **Val d'Armance** et Communales de **Stoumont** que nous poursuivons cette entente harmonieuse entre nos deux communautés.

Nous accueillons les **4 et 5 juillet 2009** nos amis français à **Stoumont**. Comme à l'accoutumée et en alternance cette année, notre "Communauté sœur" sera la convive de **Stoumont**. Nous avons préparé un programme d'accueil qui sera égal à la chaleur humaine que nous leur réserverons en notre **Site d'Exception de Stoumont**.

Le chien bleu

"Le CD interactif et son livret explicatif sont disponibles chez votre vétérinaire"



Programme de prévention des morsures pour les enfants de 3 à 6 ans

www.lechienbleu.be

- Chaque année, en Belgique, des enfants âgés de 3 à 6 ans sont mordus par leur chien !
- Dans 85% des cas, les morsures ont lieu au domicile de l'enfant.
- Dans 94% des cas de morsure au domicile, les enfants connaissent le chien qui les a mordus.
- Régulièrement les morsures ont été provoquées par un comportement inapproprié de l'enfant.
- TOUS les chiens peuvent mordre un jour ou l'autre !



Qu'est-ce que l'outil chien bleu ?

C'est un cdrom interactif de prévention contre les morsures canines destiné aux enfants âgés de 3 à 6 ans.

Aidé de ses parents (ou d'un adulte), l'enfant apprendra, en jouant sur son ordinateur, à reconnaître les situations à risque et à réagir pour éviter les accidents.



Pourquoi un chien bleu ?

Parce que un chien bleu, ça n'existe pas, tout comme n'existent pas non plus, des races de chiens agressifs.

Comment vous procurer le pack Chien Bleu ? (cd + livret)

Chez votre **Vétérinaire**

10€

COMMUNAUTÉ WALLONNE BRUXELLES



Union Professionnelle Vétérinaire asbl.

Rue des Frères Cristelin, 11
1400 Nivelles

Site : www.upv.be

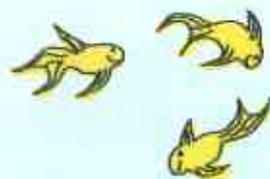
Mail: lechienbleu@upv.be

Tel : 067 21 21 11

Fax : 067 21 21 14

Pourquoi les chiens mordent-ils ?

Le comportement mordeur du chien est influencé par divers facteurs : génétique, éducation, socialisation, santé physique ou mentale. Mais le comportement de la victime potentielle joue, également, un rôle capital.



Nous le savons tous, le meilleur moyen d'éviter les accidents, c'est la prévention et l'information.

Le chien bleu est le premier « outil » accessible aux enfants de 3 à 6 ans.

Le chien bleu est ludique et interactif. La présence d'un parent est, toutefois, nécessaire pour guider l'enfant dans ses premiers pas vers la découverte du chien bleu.





Nos amis du Val d'Armançe et leurs hôtes. Stoumontois au château de Froidcour au moment du retour le dimanche en fin d'après-midi.

PHOTO DES NOCES DE DIAMANT DE JENNY ET MAURICE MARECHAL-LAMBERT (VOIR ARTICLE PAGE 31)



Nos amis du Val d'Armançe en visite à Stoumont les 4 et 5 juillet

INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE DE RAHIER LE SAMEDI 14 MARS 2009

Monsieur Didier Gilkinet, Bourgmestre, s'est adressé aux membres du Comité Loisirs et Jeunesse ainsi qu'aux nombreuses personnes présentes lors de l'inauguration officielle de la 'nouvelle' salle de Rahier.

Monsieur Le Président,
Chers membres de Loisirs et Jeunesse,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Collège Communal est très heureux d'être associé à l'inauguration de la transformation de votre salle, la 3^e, après celles de Moulin du Ruy et de Lorcé, à intégrer le giron communal et avant celles de Chevron et de Stoumont avec les comités desquelles nous empruntons le même chemin aujourd'hui.

« Après plusieurs années de travaux, nous voyons enfin le bout du tunnel » soulignait Jacques dans son courrier d'invitation.

Ce projet a en effet été initié sous la précédente législature et matérialisé par la budgétisation d'une somme de € 200.000.

Séduit par l'approche et sensible à l'ampleur des travaux, le nouveau Collège a d'emblée proposé au Conseil Communal l'octroi d'une enveloppe complémentaire d'un montant de € 75.000.

Nous souscrivons en effet à cette approche pour deux raisons importantes.

La première est liée au fait qu'à nos yeux, une salle dans un village est bien plus qu'un simple bâtiment ! Au-delà du symbole qu'elle représente aux yeux de la communauté villageoise, une salle est avant tout un lieu de rassemblement par excellence. Un lieu privilégié de rencontres, de discussions, d'échanges et d'unité. Un lieu où se croisent toutes les tranches d'âges. Un lieu où l'on se réjouit, où l'on refait le monde au coin du comptoir, en fin de soirée mais aussi un lieu où l'on partage sa peine lorsque l'on s'y rassemble après la disparition d'un être cher.

Un des lieux au travers duquel se créent progressivement identité et sentiment d'appartenance.

La seconde est liée au partenariat souhaité avec les représentants de l'association et à la co-responsabilisation dans l'avancée d'un tel projet qui s'inscrivent parfaitement dans l'approche participative et responsable que souhaite implanter le Collège Communal.

Je voudrais profiter de l'opportunité qui m'est donnée pour féliciter toutes celles et tous ceux qui se sont investis, sans heures compter, dans la réalisation de ce beau projet, conjuguant ainsi diverses compétences, tantôt techniques, tantôt administratives, tantôt relationnelles.

Je reste convaincu que vivre ensemble une telle aventure commune faite d'aléas, bien sûr, mais aussi d'obstacles surmontés et surtout d'excellents souvenirs est une expérience dont vous ressortez grandis. Bravo à vous tous, car s'investir dans l'associatif aujourd'hui n'est certes pas chose aisée.

Vous apporter écoute et soutien et vous doter d'outils adéquats font aussi partie de nos objectifs.

Je voudrais enfin vous informer que cet agrandissement n'est pas un aboutissement en soi. Nous poursuivrons cet élan par l'aménagement des abords et de places de parking et ce, dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural.

Puisse ce nouvel outil permettre à votre nouvelle salle de rencontrer son rôle mobilisateur et centralisateur.

Puisse-t-il être vecteur d'émulation, d'ouverture et engendrer des vocations !

Félicitations au Comité et aux membres de Loisirs et Jeunesse et longue route à votre association !

Didier GILKINET

INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE DE RAHIER LE SAMEDI 14 MARS 2009

Monsieur Philippe Goffin, Echevin, s'est adressé aux membres du Comité Loisirs et Jeunesse ainsi qu'aux nombreuses personnes présentes lors de l'inauguration officielle de la 'nouvelle' salle de Rahier.

C'est évidemment un grand plaisir pour un échevin de la culture et de l'associatif que de participer à l'inauguration d'une nouvelle salle... et de quelle salle !!!

Quand je dis quelle salle !!! Ce n'est pas tant pour évoquer la beauté de ses volumes, la fonctionnalité de sa cuisine ou la chaleur de son ambiance, que pour mettre en évidence l'esprit qui a inspiré sa réalisation.

Stoumont est une commune riche en comités dynamiques. Rahier n'est pas en reste, avec plus particulièrement le comité Loisirs et Jeunesse qui suscite ailleurs admiration et même, osons de le dire, une certaine envie.

C'est à ce dynamisme, à la ténacité et à la motivation des Rahiétois que nous devons la magnifique salle que nous inaugurons aujourd'hui.

L'aventure démarre à la fin des années 60, avec le comité qui a d'abord eu comme tâche de réorganiser la fête paroissiale.

Avant d'en arriver au superbe outil dont nous voyons aujourd'hui la concrétisation, combien n'aura-t-il pas fallu de réunions, de discussions, d'activités ? Combien de dévouement, d'investissement en temps et en énergie, combien de motivation, de gestes de solidarité. Mais la récompense est à la mesure de tous ces efforts.

A une époque où l'on doit réinventer des lieux qui favorisent les rapports sociaux, où il faut même trouver des termes pour désigner des besoins bien légitimes qu'on appelle maintenant rapport inter-générationnel, une salle de village comme celle-ci joue un rôle primordial.

Sans elle, notre village ne serait-il pas différent ? Aurait-il encore cette convivialité que nous recherchons tous ?

Ceux qui ont connu le premier chantier, lors de la construction de la première partie, ont déjà pu apprécier les synergies intergénérationnelles, la richesse de ces échanges techniques, mais surtout complices et amicaux, entre les différentes générations du village.

Certains des anciens nous ont déjà quittés et, au risque d'en oublier, je voudrais rendre ici hommage à

quelques uns qui ont beaucoup contribué à cette première réalisation. Je pense, bien sûr, à Arthur Beauvois, à Constant Hansenne, à Pierre Leonard... D'autres de nos concitoyens, présents dès les premiers jours, sont heureusement toujours bien là. Ils ont réussi, au-delà des travaux, quelque chose d'extraordinaire : insuffler aux générations suivantes l'envie et le plaisir de travailler ensemble, de faire la fête ensemble, au-delà des considérations sociales ou générationnelles.

Parlons-en, justement, de ces fêtes et de ce brassage social. On ne s'étonne évidemment pas que les générations se confondent lors d'activités comme le souper des Membres, la Saint-Nicolas ou le souper du lundi de la fête. Mais il est sans doute plus rare de constater ce mélange lors d'activités qu'on imaginerait davantage réservées à une tranche d'âge déterminée. Les bals de jeunes, par exemple, attirent malgré tout quelques papys et mamys, tout heureux de trouver le prétexte d'un bar à tenir ou d'entrées à contrôler pour justifier leur présence, souvent même au-delà du temps requis par leur tâche...

Le succès des activités organisées par Loisirs et Jeunesse se confirme à chaque manifestation. Ce mélange des générations y est sans doute pour beaucoup.

Mais la réussite est aussi le résultat d'un investissement personnel, du plaisir de prendre ses responsabilités et de la volonté de rendre service à la collectivité. Et, fort heureusement, cet intérêt pour la vie associative résiste très bien à la concurrence des médias et des nouvelles technologies : ce chantier organisé de maîtresse façon par le comité actuel présidé par Jacques Servais, en est la preuve éclatante. De plus l'organisation du dernier grand feu nous a apporté la preuve, si besoin était, que la relève est assurée et que l'avenir est serein.

Pour terminer je voudrais, au nom du Collège Communal, remercier toutes celles et tous ceux, ici ou ailleurs, bénévoles, qui acceptent d'entrer dans un conseil d'administration, toutes celles et tous ceux qui acceptent de prendre la responsabilité d'organiser une activité et enfin toutes celles et tous ceux, anonymes, qui acceptent d'une manière ou d'une autre de participer à leur réalisation.

Applaudissons-les bien fort. MERCI

P. Goffin

SAMEDI 28 MARS - 20È ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE RAHIER !

Monsieur Didier Gilkinet, Bourgmestre, s'est adressé aux enseignant(e)s, accueillantes, aux parents, ainsi qu'aux nombreuses personnes présentes lors du 20^{ème} anniversaire de l'école communale actuelle de Rahier.

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur honoraire,
Chers membres de l'équipe,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers parents, chers amis,

Le Collège Communal est très heureux d'être associé au 20^{ème} anniversaire de l'implantation de votre école.

C'est en effet au début de l'année 1989 que feu Georges Legrand, bourgmestre, inaugure cette nouvelle construction qui témoigne pour l'époque, il faut l'avouer, d'une certaine évolution urbanistique alliant modernité des concepts aux matériaux nobles de nos régions.

Et comme dans tout projet, avec quelques petites discussions telles, celles nombreuses, autour d'un tapis plain qui finira par ne jamais être posé et avec des anecdotes telles les nombreux vitrages qui, en l'absence de stores, transformaient l'école en un véritable sauna.

Et que dire de la toiture..., non, je n'en dirai rien...

20 ans !

L'événement est important. En effet, sans l'action de quelques-uns, l'école a bien failli ne pas traverser le temps. Paradoxal pour une telle institution ! Nous pouvons encore les en remercier aujourd'hui !

Une école dans un village, c'est avant tout la vie !

Elle permet à nos enfants d'évoluer dans un cadre que je qualifierais de « privilégié », de grandir dans leur milieu de vie et de nouer des amitiés qui dépassent de loin le seul contexte scolaire.

Elle représente également un excellent outil d'intégration à la vie d'une communauté tant pour les jeunes parents que pour les nouveaux « arrivants ».

Victor Hugo a dit un jour, je le cite : « les

maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine ».

Par son enseignement personnalisé, l'école rurale est un véritable lieu de partage, d'épanouissement où se transmettent, au-delà d'un programme formel, des valeurs telles la sociabilité, la disponibilité, la solidarité, le respect de l'autre, ... bref, elle est un lieu de formation à la vie.

A l'instar de la salle du village et comme je l'ai évoqué, il y a peu lors de son inauguration, l'école, lieu de souvenirs, lieu de moments partagés, participe également au développement d'une identité, d'un sentiment d'appartenance fort.

Avec pour preuve, les nombreux jeunes qui s'installent à Rahier et dans ses hameaux environnants.

Je voudrais profiter de ce temps de parole pour féliciter le personnel enseignant, chacun dans sa spécialité, le personnel d'encadrement, le personnel d'entretien au sens large, vous tous qui, au quotidien, animez ce lieu de vie !

Même si la tâche n'est pas simple chaque jour, que les remises en question sont nombreuses, que l'équilibre est parfois fragile, je vous encourage à garder le cap !

Et vous, chers parents, je voudrais vous dire que votre confiance, votre soutien, votre implication et votre présence à leurs côtés sont essentiels, chacun étant acteur à son niveau.

Opter pour l'école de son village n'est pas un geste anodin mais c'est participer à sa pérennité !

Avant de céder la parole à Philippe, notre Echevin de l'Enseignement, qui va notamment vous dire tout l'intérêt que le Collège porte aux écoles de nos villages, c'est à vous les enfants que je m'adresse, avec un brin de fantaisie, en citant Anatole France qui a dit : « de toutes les écoles que j'ai fréquentées, c'est l'école buissonnière qui m'a paru la meilleure ! ». Rassurez-vous les petits amis, ceci n'est pas d'application à Rahier !

Merci pour votre attention et longue vie à votre école !

Didier GILKINET

à la Commune

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE RAHIER LE SAMEDI 28 MARS 2009

Monsieur Philippe Goffin, Echevin de l'enseignement, s'est adressé aux enseignant(e)s, accueillantes, aux parents, ainsi qu'aux nombreuses personnes présentes lors du 20^{ème} anniversaire de l'école communale actuelle de Rahier.

Monsieur le chef d'école honoraire,
Madame la directrice,
Mesdames les enseignantes,
Mesdames les accueillantes,
Mesdames et messieurs les responsables technique et administratif,
Mesdames et messieurs,
Chers parents, Chers amis,

Je ne vais pas y déroger, il est en effet d'usage lors d'un anniversaire, d'autant plus qu'il est décennal, de refaire un petit historique de la raison qui nous réunit aujourd'hui, à savoir les 20 ans de l'école de Rahier.

Vous le savez, le village de Rahier a déjà écrit de belles histoires, l'inauguration de la salle Loisirs et Jeunesse il y a 15 jours en fut une, la construction d'une nouvelle école il y a 20 ans en fut une autre.

Tout commence il y a une trentaine d'années. Sous l'impulsion de l'instituteur, M. Bodeux, les villageois se réunissent pour débattre d'un problème grave : l'existence de l'école est menacée, il ne reste plus que 7 élèves alors que la norme de maintien est 8.

Cette réunion fut l'élément déclencheur d'une prise de conscience de l'extrême importance d'une école de village.

Elle avait toujours été là, on n'imaginait pas qu'elle pourrait disparaître.

Une dérogation fut accordée pour cette année 1980 ; motivés par cette expérience les Rahiétois prirent les choses en mains. Ils s'orga-

nisèrent, créèrent une amicale et après ce creux, la courbe de la population de notre école passa de 7 élèves en 1980 à 70 en 1990.

Il faut dire que l'on avait un atout majeur : M. Bodeux, unique instituteur, qui jouissait, avec raison d'une excellente réputation.

L'amicale était déjà très dynamique et elle sollicitait régulièrement le collège communal.

On se rendit vite compte que les locaux étaient vétustes et inadaptés et sans trop y croire on ne demanda rien de moins qu'une nouvelle école !!!

J'avais l'honneur, à l'époque, de présider cette amicale, quant à mon grand étonnement et à ma grande joie, je reçus une lettre de feu le ministre Damseaux qui nous annonçait la décision de la Communauté Française d'octroyer à la commune de Stoumont un subside pour la construction d'une nouvelle école à Rahier.

C'est depuis cette époque que les différents collèges communaux adoptent une politique active d'investissement dans l'enseignement communal.

Ainsi, par exemple, le budget alloué pour chaque enfant, est devenu un des plus élevés de l'arrondissement.

Depuis deux ans cet investissement s'est encore accru. Ainsi depuis la dernière rentrée scolaire un cours de seconde langue est organisé au profit des élèves, dès la première année primaire.

La création d'une Commission Accueil Temps Libre permettra dès septembre prochain d'offrir plus et d'offrir mieux aux enfants, avant et après l'école et pendant les vacances.

Signalons au passage que ce projet a permis l'engagement d'une coor-

dinatrice de l'accueil et que cet emploi est entièrement subventionné.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres projets sont dans nos cartons, mais chaque chose en son temps. J'aurai sans doute d'autres occasions de vous les dévoiler.

La commune a donc clairement une politique volontariste en matière d'enseignement.

Mais cette volonté ne serait rien si elle ne pouvait pas s'appuyer sur des enseignants performants. Elle n'aurait aucun sens si elle ne pouvait pas compter sur des enseignants et sur du personnel motivés. Heureusement, à Rahier, la qualité de notre personnel ne fait jamais défaut.

Permettez moi de les citer et de les remercier au nom du collège communal :

Mme Dominique, tout d'abord notre chef d'école, Mesdames Josée, Josiane, Kathy et Fabienne, les plus anciennes mais qui ont toujours 20 ans, Aline, qui, elle, vient de les avoir, les Accueillantes Anne-Marie et Lucienne, les maîtres spéciaux : Marie-Ange, Emilye, Ingrid, Cindy et Laetitia, le personnel technique et administratif : Malou, Chantal, Christian et Stéphan.

Ces qualités, bien présentes à Rahier, ont les retrouve également chez vos collègues de la Gleize et de Moulin-du-Ruy. C'est pourquoi je voudrais ici les associer toutes et tous au collège communal pour souhaiter à l'école de Rahier un très heureux anniversaire.

P. Goffin

LE 23 JANVIER : PETITE RÉCEPTION EN L'HONNEUR DU DÉPART À LA PENSION D'ANDRÉE THONON !

Quelques mots du Bourgmestre.

Voilà Andrée, nous y sommes !

Comme chacun le sait ici, tu es née un 4 janvier...

Issue d'une famille de 4 enfants, tu entames ta carrière professionnelle à la Chambre des Entrepreneurs située à Liège, Boulevard de la Sauvenière. Nous sommes en 1965. Tu as à ce moment 16 ans.

Tu t'installeras dans notre belle commune après avoir épousé Claude le 31 juillet 1971, Claude qui est déjà instituteur à l'école communale.

Tu poursuis cependant tes activités à Liège que tu rejoins en train, le plus souvent accompagnée de ton voisin d'en face, Stephan Jourdan.

Tout s'accélère en 1975 et 1976 avec les naissances d'Arnaud puis de Sandrine.

Presque simultanément, tu te vois proposer un emploi à l'Administration communale. Tu y seras désignée comme employée le 1^{er} janvier 1977. C'est le temps de la fusion des communes.

Toute ta carrière, tu auras été fidèle à la ... recette. Mieux vaut cela qu'aux dépenses !

Il faut aussi dire, Andrée, que tu es la seule employée à pouvoir te targuer d'avoir presque toujours travaillé à la maison. En effet, ton bureau actuel faisait partie intégrante de la maison que tu occupais avec ta famille avant qu'elle ne devienne maison ... communale.

Depuis de nombreuses années, tu es la seule à venir travailler à vélo. C'est ta petite touche « développement durable ».

Durant toutes ces années, tu as également assisté Claude, bibliothécaire en place depuis mars 1967 !

Aujourd'hui se profile pour toi un nouveau chemin de vie. Mais, nous n'avons pas d'inquiétude. Lorsque je vous ai vu encore danser le rock avec Claude lors de la réception du personnel, l'énergie est encore là

Discrète mais dynamique, tu es déjà très investie dans l'associatif (que ce soient les deniers scolaires, les aînés de Stoumont, la vente de chocolat au mois de septembre, les visites aux amis,...), tu apprécies ton jardin, ... et nous savons également combien tu « adores faire le ménage »...

Reste cependant une petite inquiétude que je relaye et qui est celle d'Albert : iras-tu toujours lui chercher sa baguette et son petit croissant du samedi matin ?

Andrée,

Nous voudrions te dire MERCI pour ta fidélité et pour ta loyauté envers l'Administration Communale (plus de 30 ans au service d'un seul et même employeur n'est plus chose courante aujourd'hui !), te dire MERCI pour ta bonne humeur et la convivialité de tes contacts.

Bon vent pour la suite !



Didier GILKINET

NE PRENEZ PAS DE RISQUES...

ATTENTION



Les infractions Urbanistiques et leurs constatations officielles par l'établissement d'un procès-verbal infractionnel est le départ d'un processus dont les conséquences entraînent une procédure d'actes successifs qui peuvent s'avérer très pénibles et lourds financièrement pour les contrevenants

Jusqu'au 31/12/2009 pour toutes infractions commises avant 28/06/2007 vous pouvez introduire une demande de permis de régularisation (pour autant que cela soit réglable) sans être inquiété par la menace d'une amende.

En ce qui concerne les infractions postérieures au 28/06/2007, un procès verbal est éventuellement dressé et il est nécessaire d'attendre la fin de la procédure transactionnelle avant d'introduire de nouveau une demande de régularisation lorsque cela est encore possible.

En attente de paiement de l'amende, aucune demande de permis de régularisation ne sera considérée comme recevable sans paiement préalable du montant de l'amende qui, suivant l'infraction varie entre **250 €** et **25.000 €**.

Notons la venue imminente d'un "**agent constatateur**" affecté à l'administration communale. Sa mission sera notamment de vérifier, établir et de certifier la réalité d'un fait contraire aux bonnes pratiques civiques et notamment urbanistiques afin de faire procéder à une possible amende administrative.

Pour éviter d'aboutir à une situation conflictuelle pénible, informez-vous au préalable auprès de professionnels en la matière ou au service Urbanisme de la commune de Stoumont (080 292 656).

...Un risque évité est un risque bien géré...

Paolo TATULLO

Echevinat de l'Urbanisme

65 ANS APRÈS...STOUMONT N'OUBLIE PAS...

La commune de Stoumont est honorée par la visite de Monsieur **Towers Frank**, vétéran américain de la seconde guerre mondiale, âgé de 93 ans. Ce colosse d'homme, Président de l'association américaine de la **30^e Infantry Division** est accueilli par le collège communal.

Lors de la réception du samedi 23 mai à la Maison communale de Stoumont, Monsieur **Towers Frank** reçoit un document authentifiant ses mérites.



Le lundi 1^{er} juin, dans le cadre du **65^e** anniversaire cette année de la **Bataille des Ardennes**. Une manifestation du Souvenir est organisée par l'OPT (office de Promotion du Tourisme) de Wallonie et Bruxelles et le mensuel américain Static Line qui traverse notre belle commune ensoleillée.

La commune de **Stoumont** contribue à cette organisation et y participe activement.

Venant de Werbomont sous la conduite de Monsieur **Emile Lacroix** du « All American » Jeep Group associé au 82^e Airborne Division War mémorial Museum de Fort Bragg (North Carolina), le groupe d'Américains d'une cinquantaine de personnes poursuit le tour de la zone de combat de la Division.

Après un arrêt au monument à **Cheneux**, le groupe continue vers la place de **La Gleize** . A la suite de l'accueil chaleureux du Bourgmestre et le discours du 1^{er} échevin, les dépôts de fleurs se réalisent sous les hymnes nationaux au monument qui commémore tout les sacrifices causés par les conflits mondiaux.



à la Commune

Au **Musée 44** a lieu l'inauguration d'une plaque en mémoire d'un vétéran américain, Monsieur **Don Lassen**. Celui-ci décédé en 2008 participa à la libération de notre région. La plaque métallique qui est fixée à droite sur le mur intérieur de l'entrée du **Musée 44** est découverte par Monsieur **Gérard Grégoire** accompagné par les petits enfants de Monsieur **Don Lassen**.



La Gleize, lundi 1^{er} juin 2009

Mesdames, Messieurs, Chers Vétérans Américains,

La commune de Stoumont est aujourd'hui honorée par votre présence. Vous êtes **Mesdames, Messieurs, Chers vétérans**, les anciens combattants américains de la seconde guerre mondiale.

Vous avez connu la guerre, inutile de vous la remémorer, vous savez ! D'autres, tout comme moi, ici ou ailleurs, ne l'ont pas connue. Ils ne savent pas ce qu'est la guerre, ils ne l'ont pas vécue. Il faut le dire et le redire que la guerre est un long cortège d'horreurs, cruautés et souffrances. Que la guerre engendre la perte de maris, de pères, de fils et produit des veuves et des orphelins.

Dans ce conflit mondial, ici même, le 16 décembre 1944, il y a donc près de 65 ans, des milliers d'hommes se sont défendus pour sauvegarder nos libertés et préserver nos valeurs démocratiques, pour contrer cette offensive et la furie nazie sur notre territoire communal de Stoumont.

Des hommes et des femmes se sont mobilisés venant d'une autre Nation, d'un lointain continent et d'un pays où les principes de liberté en sont le fondement. Au péril de la vie et la sacrifiant, vous êtes venus **Chers vétérans, Mesdames, Messieurs**, à notre secours.

En s'opposant à cette percée vers le nord qui aurait changé le cours de notre Histoire, de nombreux villages de notre commune ont payé un lourd tribut à ce déferlement durant cette ultime agression. Grâce à l'esprit de résistance de nos Ardennais et votre pugnacité **Chers vétérans, Mesdames, Messieurs**, l'ultime chance du 3^{ème} Reich fut vouée à l'échec. Ce rempart exceptionnel que furent nos Ardennes brisa les derniers assauts des troupes hitlériennes. L'aventureuse pénétration dans la vallée de l'Amblève était terminée et, ainsi s'achevait la terrible bataille sur le territoire stoumontois actuel.

Aujourd'hui, vous êtes, **Chers vétérans, Mesdames, Messieurs**, les dignes représentants qui, comme tant d'autres, épris par ces nobles idéaux et afin de les défendre, n'avez pas hésité à lancer vos tendres vies au travers de contrées inconnues et des dangers imminents pour nous libérer de ces oppresseurs.

Les citoyens de Stoumont sont reconnaissants de vos actes de bravoure et vous présentent, **Chers vétérans américains, Mesdames, Messieurs**, nos sentiments de toute notre infinie gratitude.

Thank you, thank you, thank you VERY MUCH

PAOLO TATULLO
1^{er} échevin

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE BOURGMESTRE À L'OCCASION DES NOCES D'OR DE CLAIRE ET RENÉ BLAISE-THONON

Claire, René,

Au nom du Collège et du Conseil communal, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous avoir associés à ce vin d'honneur donné à l'occasion de vos 50 ans de mariage !

A titre personnel, je voudrais également vous remercier pour le chaleureux accueil que vous m'avez réservé dans le cadre de la préparation de ces quelques mots.

Quelques mots en effet car vous m'avez rapidement mis au parfum !

« Didier, pas de longs discours sinon, nous ferons jouer de la musique » (c'est ce que je qualifierais d'amour de la musique), « il faut penser aux personnes qui doivent écouter » (ça, c'est le sens des autres). Et René d'ajouter « Didier, pas de sermon, sinon je ne reviens pas pour les 60 ans de mariage ! » (et ça, le sens de l'humour).

Bref, je vais donc essayer d'agir avec ordre et méthode et d'aborder succinctement votre origine, vos points communs, votre rencontre, votre mariage et les 50 années qui l'ont suivi.

L'origine,

Claire est née le 23 août 1937 à Reharmont dans la maison familiale. En réalité, elle est née le 21, mais en l'absence de moyen de locomotion, son papa a attendu de pouvoir disposer d'un vélo pour aller déclarer sa naissance. Elle est la 6^e d'une famille de 8 enfants.

René est né le 24 juillet 1929 à Roumez, tout comme son papa, dans la maison construite par son grand-père. Il est le cadet d'une famille de 3 enfants.

Les points communs,

Claire et René sont tous deux originaires de notre Ardenne, tous nés à la maison, issus de familles de cultivateurs et ils ont traversé, durant leur enfance/adolescence, les affres de la seconde guerre mondiale. Très jeunes, ils ont participé à la vie de la ferme (c'est ainsi que René arrivait systématiquement en retard au catéchisme et s'en voyait retirer alors que son papa livrait gratuitement des pommes de terre au Curé !) Tous deux auraient cependant souhaité poursuivre leurs études (Claire rêvant d'être institutrice) mais dès l'âge de 14 ans, ils assurent leur part de travail dans la ferme familiale.

Des regrets ? Ils n'en ont pas car comme dirait Claire « Sans cela, on ne se serait peut-être jamais rencontrés ! ».

Parlons-en de la rencontre,

Il semble que l'approche ait été progressive et que René n'ait pas « conclu » immédiatement.

« On se voyait au bal et puis « Monsieur » venait au marché à Trois-Ponts où l'on se croisait mais je le trouvais trop vieux pour moi » confie Claire.

C'est lors d'un bal masqué au grand feu de Basse-Bodeux qu'ils se sont « parlés sérieusement ». Nous sommes en 1958.

Claire était pourtant masquée. Je ne sais pas sur quel point de détail, il l'avait reconnue mais René était déjà un fin observateur. D'autres se souviennent également de cette soirée. En effet, René avait proposé de raccompagner Claire et ses sœurs en voiture à la fin de la soirée, « obligeant » ainsi les copains qui l'avaient accompagné, à l'attendre autour du feu, la salle étant fermée.

Un peu plus d'un an plus tard, le 25 avril 1959, Claire et René

scellent leur union à Basse-Bodeux.

Le jeune couple s'installe à Roumez dans l'appartement au dessus de la laiterie.

Tout va très vite, René semble vouloir « rattraper le temps perdu ». Le 04 février 1960, le couple accueille Nelly. Alain les rejoint le 02 septembre 1961.

Claire et René reprennent progressivement la ferme des parents de René et ils passent du « cheval au ... tracteur ».

Ils vont consacrer une très grande partie de leur temps à un métier qu'ils aiment, René reconnaissant avoir toujours bien été secondé par Claire. Je crois qu'ils étaient, en effet, très complémentaires. Par exemple, lors de la fenaison, René ayant le vertige, Claire se retrouvait sur le char tandis qu'il... conduisait le tracteur !

En matière de loisirs, René participe volontiers à différents concours de bétail. Dans ce cadre, je ne peux passer sous silence l'année 1973 au cours de laquelle, lors d'un concours à Spa, il remporte tous les prix : meilleur jeune vache, meilleur vache adulte et meilleur pis !

En 1990, Claire et René prennent une pension bien méritée. C'est à ce moment qu'Alain (bien inspiré) quitte le monde de la finance. En compagnie de Mireille, il reprend l'exploitation, perpétuant ainsi la tradition familiale.

Le 12 septembre 1996, nos pensionnés s'installent dans la nouvelle maison qu'ils ont faite construire le long de la route d'Exbomont.

Puis, il y a ce 03 mai 1997 et l'accident de voiture à Exbomont dans lequel René a bien failli perdre son bras gauche « le fait le plus marquant de notre vie, hein fi » dit Claire.

Cette épreuve les a non seulement rapprochés un peu plus mais a également motivé Claire, à la veille de ses 60 ans, à apprendre à conduire pour la facilité du couple. Nous ne pouvons être qu'admiratifs !

Aujourd'hui, René a récupéré. Il est vrai qu'entre-temps, il s'est également fait « redresser » comme dirait Claire, avec des nouveaux genoux flambants neufs (le comble est que René a quand même l'impression de temps en temps d'avoir du rhumatisme...). Cela ne l'empêche pas de se promener régulièrement tandis que Claire s'adonne aux mots croisés, au sudoku et navigue et communique via Internet.

Claire,

René,

Une vie bien remplie ne se résume heureusement pas en quelques mots. Votre cadeau n'étant pas débarrassé (et comme vous l'avez souhaité, il s'agit d'une horloge), vous n'avez pu avoir de regard sur le temps. J'espère n'avoir pas trop abusé.

Toutes nos félicitations pour ce demi-siècle de vie commune, pour cette complicité et cette tendresse réciproque.

Nous vous souhaitons encore de très nombreux moments de bonheur en présence de Nelly, d'Alain, de leur conjoint, de vos trois petits-enfants et de tous vos amis !

Et comme dirait René : « Vivons le présent, on verra bien demain ! »

Didier GILKINET, Bourgmestre

LE SAMEDI 09 MAI, CLÉMENCE ET JOSEPH CONSTANT ONT FÊTE LEUR NOCES D'OR

Monsieur et Madame Constant,

Clémence, Joseph,

C'est avec beaucoup de plaisir qu'au nom du Collège et du conseil communal, je vous accueille dans la salle des mariages de notre maison communale à l'occasion de vos 50 ans de mariage !

L'or, l'or est un métal brillant, inaltérable !

« Ces 50 ans ont passé très vite, probablement en partie par le fait que nous n'avons pas connu de revers particulier » me confie Clémence.

Clémence, qui est née à Neucy dans la maison maternelle, le 04 mars 1928.

Elle est fille unique, ce qu'elle regrette de plus en plus avec le temps qui passe.

Elle fréquente l'école communale de Neufmoulin et termine ses primaires en pleine période de guerre, ce qui lui vaut deux années à la maison avant de pouvoir poursuivre des études d'institutrice en internat aux Rivageois à Liège.

A l'âge de 19 ans, elle réalise un premier remplacement à l'école qu'elle a quittée quelques années auparavant.

Elle poursuit ensuite durant 11 ans à Malmedy puis est nommée chef d'école à Neufmoulin.

Joseph est né à Wanne dans la maison familiale le 25 décembre 1938. Et c'est donc tout naturellement qu'il reçoit le prénom d'un des personnages de la crèche. Il est l'aîné d'une fratrie de 3 garçons.

Son papa est cultivateur, débardeur.

Il entame ses primaires à l'école de Grand-Halleux pour les terminer à l'école communale de Moulin du Ruy, suite au déménagement de la famille à Exbomont en 1947.

A l'âge de 17 ans, il travaille dans le secteur de la construction pour l'entreprise Meurisse et ce, durant une année.

Un fois son service militaire accompli, il est engagé par Jules Gabriel de Trois-Ponts. Il conduit notamment un camion.

Ce sont ces circonstances qui vont lui permettre de croiser Clémence. En effet, son entreprise est choisie pour la construction d'un bâtiment à Neucy.

A l'époque, le papa de Clémence récolte le lait pour la société Nestlé de Hamoir.

Observant la dextérité du jeune Joseph au volant de son

camion, il convient d'un accord avec Jules Gabriel permettant à Joseph de le remplacer ponctuellement dans sa tournée. Ce qu'il fait, une fois, deux fois, trois fois...

C'est avec la complicité de sa belle-mère, qui lui prépare à dîner à chacun de ses retours, qu'il rencontre Clémence.

Ils concrétisent officiellement lors de la fête à Coq, le 15 août 1958 et s'unissent par le mariage le 09 mai 1959.

Le jeune couple s'installe dans le fond du hameau de Neucy. C'est à ce moment que Joseph remplace définitivement son beau-père, avec un statut d'indépendant.

Clémence et Joseph accueillent Germaine le 22 février 1960, puis Raymond le 16 avril 1961.

Ils font construire leur propre maison sur un terrain situé en face du hameau.

Clémence connaît ensuite la fermeture malheureuse de l'école de Neufmoulin et est transférée à l'école communale de La Gleize où elle terminera sa carrière début des années 80, carrière qui lui laisse énormément de bons souvenirs.

Joseph apprécie son métier, regrettant le temps des « cruches » où il rencontrait régulièrement les agriculteurs de la région.

En effet, avec les refroidisseurs, la récolte s'opérait plus de nuit, réduisant ainsi les nombreux contacts.

Avec ces évolutions du métier, Joseph élargit son activité de transport et crée une société dans laquelle ses enfants et certains petits-enfants trouvent leur place aujourd'hui.

Clémence et Joseph ont en effet 6 petits enfants et depuis peu, une arrière petite-fille.

Ils ont un regard très lucide sur leur passé, fait de travail en commun, d'entraide et de complicité et perçoivent toute l'importance de rester « actifs ». Ce qu'ils mettent en pratique en explorant les coins de Wallonie et en opérant un passage journalier sur le site de Werbomont pour y déposer une partie du courrier quotidien, espérant secrètement que leur soit confiée l'une ou l'autre « mission ».

Clémence, Joseph,

Toutes nos félicitations pour ce beau témoignage de vie et comme me l'a dit Joseph : « rendez-vous dans dix ans ! ». Félicitations !

Didier GILKINET

LE SAMEDI 09 MAI, JENNY ET MAURICE MARECHAL ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT !

Monsieur et Madame Maréchal,

Jenny, Maurice,

Au nom du Collège et du conseil communal, je suis très heureux de vous accueillir dans la salle des mariages de notre maison communale et ce, à l'occasion de vos... 60 ans de mariage !

Des noces de Diamant ! Le Diamant est une pierre précieuse, la plus brillante, la plus précieuse de toutes.

Cet événement est suffisamment important pour que nous nous y attardions quelques instants.

Jenny est née le 03 juillet 1923 à Burtonville dans la ferme qu'occupaient ses parents. Elle est le 4^e enfant d'une famille de cinq.

Son papa, originaire de Rahier et sa maman de Mont de Fosse sont cultivateurs. Sa maman décède alors qu'elle n'a que 14 ans

Après avoir terminé ses primaires et ses moyennes à Vielsalm, Jenny regagne la maison familiale et aide son papa à la ferme.

Elle est volontaire et cela ne l'empêche pas de suivre et de réussir des cours par correspondance en comptabilité. A cette époque, elle ne mesure pas encore à quel point cette formation complémentaire sera importante pour la suite.

Maurice, quant à lui, est né le 31 mai 1921, à Roanne-Coo dans... le moulin, lieu de naissance prémonitoire pour un futur meunier ! Il est l'aîné d'une fratrie de deux garçons.

Il fréquente l'école de La Gleize de 6 à 11 ans puis passe 3 ans en internat chez les sœurs aux Forges à Baelen, avant de revenir à l'Athénée de Stavelot.

Son papa est sévère. Un jour pourtant, Maurice lui annonce qu'il ne veut plus aller à l'école. Et son papa de lui répondre : « Hé bien, tu porteras aux sacs et tu étendras aux flattes ! ». C'est ainsi qu'il rejoint son papa et son oncle au moulin.

Jenny et Maurice se rencontrent par l'intermédiaire du fils du tuteur de Jenny dont Maurice est le grand ami.

Le début de leur longue histoire trouve sa concrétisation à la fête de Basse-Bodeux.

Ils ne se quittent plus, se marient le 14 mai 1949 et s'installent à Roanne-Coo.

Avec la naissance de Nelly, la famille s'agrandit le 06 février 1951.

En 1954 et malgré un contexte difficile, Jenny et Maurice reprennent l'ensemble des activités du moulin. Maurice à la manœuvre et Jenny à la comptabilité et à la fabrication du beurre trouvent leur parfaite complémentarité.

A force de travail et de persévérance, l'affaire retrouve la prospérité. Le couple en profite pour élargir la double activité moulin/ferme à la livraison de charbon sous différentes formes, de bonbonnes de gaz et à la distribution de carburant.

A cette époque, Jenny et Maurice occupent jusqu'à 5 personnes sous contrat de travail.

Ils ont consacré une grande partie de leur temps à leur vie professionnelle, ne laissant que bien peu d'espace aux loisirs. Mais ils ont la grande satisfaction réciproque d'avoir travaillé ensemble et d'avoir atteint leurs objectifs.

Ils cessent officiellement leurs activités en 1984.

Toujours très actifs, Jenny s'adonne au tricot d'art (passion qu'elle a transmise à Nelly) tandis que Maurice vend ses dernières bonbonnes en ... 2008 !

Ils vivent aujourd'hui un repos bien mérité avec le sentiment du devoir accompli, sans oublier d'évoquer leur petite fille Cindy dont ils ne sont pas peu fiers !

Jenny, Maurice,

Félicitations pour ces 60 ans de vie commune, pour cette complémentarité exemplaire et que demain vous apporte encore joies et bonheur ! Félicitations !

Didier GILKINET

Bourgmestre

LE 16 JANVIER : UNE FÊTE POUR LE PERSONNEL !

Monsieur Didier Gilkinet, Bourgmestre, s'est adressé aux membres du personnel communal et du CPAS ainsi qu'aux enseignants communaux lors de la réception annuelle du personnel.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir,

C'est devenu une tradition et la formule paraît séduire. Nous sommes, en effet, près de 140 à nous réunir ce soir à l'occasion de la réception du personnel de l'Administration Communale et du CPAS de Stoumont et nous vous en remercions.

Au nom du Collège Communal, du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale, je voudrais tout d'abord profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches, nos meilleurs vœux pour une année 2009 au cours de laquelle santé ramera avec gaieté et sérénité.

Comme vous l'avez constaté, nous poursuivons notre périple et nous arrêtons aujourd'hui à la salle du Wérihay à La Gleize, avec pour objectif de créer un cadre le plus convivial possible.

En ce qui concerne la nature du repas, nous nous sommes laissé influencer par les conditions climatiques : ce sera donc du froid qui vous sera proposé par Jean-François !

A l'heure où de nombreuses entreprises ont souhaité faire l'impasse sur leur réception du personnel, le Collège reste convaincu que pareil événement est incontournable, participe à la culture d'une entreprise à taille humaine et consolide les liens et la solidarité essentiels au bon fonctionnement et au développement d'une société de services, d'une société publique orientée « citoyens » comme la nôtre.

Tout comme en 2008, nous avons souhaité associer celui ou celle qui partage votre vie au quotidien et qui partage inévitablement votre vie professionnelle, avec ses joies mais aussi avec ses aléas !

Je ne souhaite pas vous faire ce soir, l'inventaire des projets concrétisés ou initiés par le Collège et le Conseil pour notre commune. Je voudrais plutôt vous remercier chacune, chacun pour toutes vos actions au quotidien, actions qui ne portent pas toujours de nom, actions de l'ombre parfois mais combien essentielles et qui contribuent, au jour le jour, à renforcer notre label de « commune où il fait bon vivre » !

En tant que membres du personnel, chacun dans sa fonction, vous représentez un axe important de la gestion communale.

Tout comme en 2007, nous avons continué en 2008 à vous placer au centre de nos préoccupations (la mise à disposition et l'entretien des vêtements de travail est désormais en vitesse de croisière ; 4 agents au service des travaux ont été proposés à la nomination et effectuent leur stage aujourd'hui ; 4 enseignantes ont été nommées ; nous avons procédé à l'adaptation des échelles barémiques de tous ceux qui remplissaient les conditions d'évolution ; nous avons élargi

l'équipe administrative (les tâches et missions qui nous incombent étant de plus en plus nombreuses) ; plusieurs bureaux ont été complètement « relookés » (la convivialité et le confort de votre espace de travail est importante à nos yeux) ; l'allocation de fin d'année a été majorée).

Nous poursuivons en 2009. Nous avons notamment dans nos cartons : l'affiliation de l'ensemble du personnel au service social collectif, la formation continue et la poursuite de l'amélioration des conditions de travail (et notamment l'aménagement d'un réfectoire digne de ce nom pour le personnel administratif).

Ces diverses actions ont un réel impact budgétaire. Et il est vrai, que quelques fois, nous paraissions... exigeants !

Comme toute entreprise, notre commune, notre CPAS, nos écoles constituent des systèmes dynamiques qui font naturellement l'objet de départs, d'arrivées et de transferts !

En matière de départ, notons celui de F. Pauwels au niveau du CPAS, de Madame Gennari, de P. Hack, de G. Lecoq, de N. Adam, de V. Labruyère et d'A. Thonon au niveau de la commune.

Côté enseignement, à noter le départ de Lise Gazon, d'Annick Depierreux et Delphine Colin.

Par ailleurs, nous ont rejoint au niveau du CPAS, P. Constant, V. Simon, K. Touch, M-C Godefroid et P. Leloup. Au niveau de la commune, A-S Moës, Anne Lejeune, C. Collienne et P. Cremer. Et côté enseignement, Aline Werner, L. Charlier et F. Tessari.

Enfin au niveau des transferts, notons celui de D. Gelin et C. Goffin du CPAS vers la Commune.

Côté enseignement, notons le transfert de C. André de Rahier vers La Gleize, celui de C. Legros de Moulin du Ruy, vers La Gleize et enfin celui de C. Vansteenkiste de La Gleize vers Moulin du Ruy.

C'est vous dire si cela bouge dans notre commune !

Des évolutions, nos partenaires en connaissent également. C'est ainsi que dans le courant du mois de décembre, nous avons appris le départ de Monsieur Simonin du groupe Spadel.

Au nom du Collège et du Conseil Communal, je voudrais vivement le remercier pour la qualité et la convivialité des relations entretenues de longue date avec tous les représentants de la commune.

Avant de vous libérer, je voudrais au nom du Collège remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'organisation de cette soirée et en particulier le comité du Wérihay, le TTC La Gleize pour le service bar, André à l'animation, Jean-François et son équipe pour le magnifique buffet, les membres du personnel, Catherine, Christine, Chantal et le service des travaux (Petit détail pratique : l'eau sera gratuite !).

Voilà, cette soirée vous est dédiée. Bon amusement !

Didier GILKINET, Bourgmestre

QUE SONT DEVENUES NOS HIRONDELLES

Avez-vous une idée du nombre d'hirondelles qui habitent votre village ?

Pour quelles raisons en voyons-nous moins depuis 20 ans ?

Que chaque jeune a besoin de 150.000 insectes pendant les 3 semaines passées au nid ?

Comment mieux les connaître ?

En Belgique, deux espèces d'hirondelles construisent des nids avec de la terre : l'hirondelle rustique (anciennement appelée hirondelle de cheminée) et l'hirondelle de fenêtre. La première niche dans les bâtiments, reflets de ses lointaines origines où elle vivait à l'entrée des cavernes. Elles ont partagé depuis toujours semble-t-il leur habitation avec celle des hommes. Aujourd'hui elles occupent les étables, écuries, manèges et parfois un garage ou un atelier pourvu qu'une ouverture permanente leur donne accès au nid dès le mois d'avril jusqu'à fin septembre. Il est indispensable qu'elles puissent entrer librement dans les bâtiments dès l'aube et jusqu'au coucher du soleil.

L'hirondelle de fenêtre, oiseau des rochers initialement, niche à l'extérieur de nos maisons sous les corniches, balcons ou à l'encoignure d'une fenêtre. Elles reviennent de leur migration un peu plus tard que leurs cousines, juste fin avril. De la boue à proximité leur sera bien utile pour construire leur nid et leur évitera de longs déplacements pour y arriver. Celui-ci est constitué de 1.500 à 2.000 petites boulettes ! Remarquez que toutes les espèces d'hirondelles, leurs œufs et leurs nids sont intégralement protégés par les lois en vigueur dans les trois régions de Belgique.

Si vous avez la chance d'en accueillir :

Un nid ou plusieurs, voire toute une colonie est établie chez vous ?
Vous aimeriez peut-être aider davantage les hirondelles ?



Hirondelle Rustique
Photo © : G. Rasson

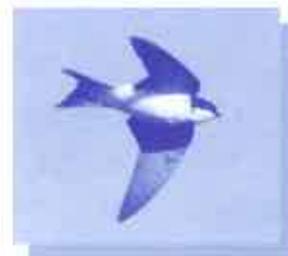
Hirondelle de Fenêtre
Photo © : R. Dumoulin

Vous les appréciez et vous désirez faire un geste pour elles ?

Une opération de recensement « **Devine combien d'hirondelles sont nos voisines ?** » a été lancée par **Natogora** pour le grand public, et ce pendant une semaine (du 20 au 28 juin dernier).

Vous pouvez télécharger sur le site www.natogora.be/hirondelles un formulaire vous permettant d'encoder vos observations dans votre village et même d'en découvrir les résultats. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer jusqu'à la maison communale ou n'ayant pas accès à Internet, ce formulaire (gratuit) avec description de chaque espèce d'hirondelles, est disponible auprès de Mr Philippe Goffin qui peut aussi vous l'envoyer par courrier.

Ce comptage des nids entiers, nids entiers occupés et traces de nids ou de nids cassés ainsi que le nombre d'oiseaux vus simultanément sera une bonne occasion de découvrir votre village d'une manière un peu particulière... Si vous voyez des personnes munies d'un calepin et se promenant le nez en l'air, vous aurez tout de suite compris !



Plus d'infos ?

Le Groupe de Travail des Hirondelles (GTH) d'Aves-Natogora regroupe de nombreux amis des hirondelles qui s'occupent de leur protection partout en Belgique francophone. Toutes vos questions ou informations peuvent être formulées par courriel sur hirondelles@aves.be

Alors je vous souhaite d'agréables observations en famille, avec les enfants, ou même les aînés qui auront d'ailleurs, bien des souvenirs à nous raconter à propos de ces belles arondes !

Élisabeth Jowa
pour Natogora, section « Ourthe-Amblève »



STOUMONT «BORDS DE ROUTES»

Le territoire de notre commune intègre maintenant les principes de base que constitue la convention «**Bords de routes**» établie avec la Région Wallonne.



Aujourd'hui, dans les **196** communes signataires de la convention, les talus et accotements routiers font l'objet d'une gestion qui tient compte de la sécurité routière et du patrimoine naturel présent. En effet, bien qu'ils fassent partie intégrante du réseau routier, avec toutes les conséquences inéluctables, leur fonction d'habitat pour de nombreuses espèces végétales, animales et fongiques y est davantage prise en compte.

Plus de **700** espèces végétales (soit environ **50%** de la flore de Wallonie) ont pu être observées sur les bords de routes et ceci grâce aux inventaires botaniques réalisés dans le cadre de la campagne de fauchage tardif. Celui-ci forme un réseau écologique de plus de **14.000** kilomètres et s'étend sur une superficie d'environ **4.500** hectares.

A **Stoumont** la cartographie des talus et accotements soumis au régime de fauche tardive représente pas moins de **102** Kms de bords de route, soit près du dixième de l'ensemble des accotements routiers du territoire communal représentant une superficie de **20,5** ha. L'inventaire effectué par le **Département de la Nature et des Forêts**, sur notre territoire, dénombre pas moins de **186** espèces naturelles, dont **4** qui jouissent d'un statut particulier de protection.

Parmi les espèces les plus remarquables, citons: la centaurée des montagnes, le rosier tomenteux, l'orchis tacheté et l'épervière tachée. A côté de ces espèces, on trouve également la grande marguerite, la campanule gantelée, la campanule à feuilles rondes, la centaurée des prés, la succise des prés, l'épervière des murs, le géranium des bois et encore beaucoup d'autres. Elles rendent les bords de routes de la commune plus fleuris, du printemps à la fin de l'été.

La période privilégiée pour les zones concernées soumises à cette gestion est comprise entre le **1^{er} août et le 1^{er} novembre**. Le fauchage intensif se réalise sur une largeur plus importante à l'intérieur des virages et au niveau des carrefours afin d'assurer une visibilité de sécurité suffisante. Le fauchage tardif est au-delà de la bande de sécurité d'une largeur généralement appliquée de 1 m à 1, 20m avec le respect d'une hauteur de coupe d'environ 8 cm à 10 cm afin de ne pas mettre le sol à nu.

Par ailleurs, la Région met gratuitement à la disposition de la commune **50** panneaux de signalisation portant l'inscription «**FAUCHAGE TARDIF – ZONE REFUGE**», destinés à être installés le long des routes communales, aux endroits les plus propices pour l'information correcte de la population. Le personnel communal concerné pourra dès lors bénéficier d'une formation afin d'identifier les zones de fauchage tardif et le patrimoine naturel présent.

Cette mesure d'élargissement aux concepts qui préservent et favorisent les formes de biodiversités animales et végétales est aussi un des éléments complémentaires qui rend **Stoumont Site d'Exception**.

Paolo TATULLO

1^{er} échevin

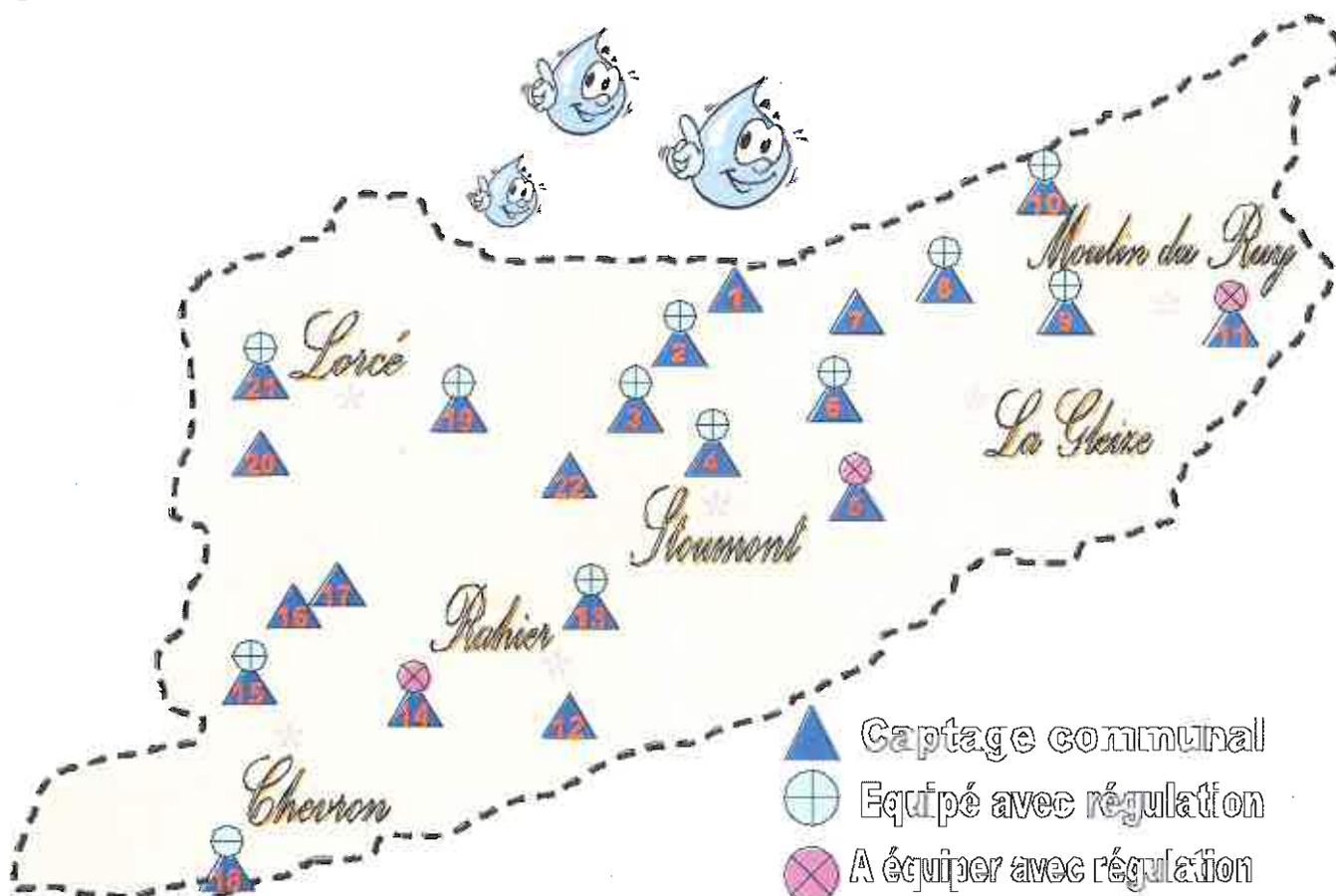


SERVICE DES EAUX.



Depuis ses sources jusqu'aux utilisateurs, la commune de Stoumont capte, analyse, transporte, stocke et distribue l'eau à ses abonnés.

Garantir la fourniture en eau à la population du réseau public, veiller à la qualité et la quantité suffisante en eau et assurer la surveillance générale du réseau communal d'approvisionnement. Ainsi que réaliser les extensions de conduite et les raccordements aux nouvelles constructions. Telles sont les principales missions du service des eaux de notre commune. Celui-ci est constitué essentiellement de trois agents Messieurs **Thonus Pierre**, **Mathieu Geoffrey** et **Pierlot Dominique**, responsable du service des eaux.



L'activité du service couvre en permanence le territoire selon un rôle de garde prédéfini pour l'ensemble des installations et les 22 captages déterminés sur les 10.844 ha de la commune de Stoumont. Et ce, hormis les diverses prises d'eau souterraines de particuliers recensées et desservant les hameaux de Andrimont, La Venne, Cheneux, Exbomont, Heilrimont, Monceau, Chevrouheid et Ruy qui fonctionnent sous un régime de gestion privée.

Pompe à chlorure	A Appeler	Appareil	DENOMINATION	TYPE	LIEU	ZONES DESSERVIES
			CROIX HONNAY	DRAIN	STOUMONT	CROIX HONNAY
	+		FECHEREUX	FORAGE	STOUMONT	Une partie de Monthouet et une partie de Roix sont desservies par les captages de FECHEREUX
	+		MONTHOUET	DRAIN	STOUMONT	
	+		BELLEVILLE	DRAIN	STOUMONT	Une partie de Monthouet, une partie de Roux et Stoumont sont desservies par les captages de MONTHOUET et de BELLEVILLE
			FROIDCOUR	DRAIN	STOUMONT	Froidcour est desservi par le captage de FROIDCOUR
	+		FAGNE des DAMES	DRAIN	La GLEIZE	La Gleize, Wenmont, Hasouxmont et Les Minieres sont desservies par les captages dits de FAGNE DES DAMES, BOIS CRESPIN et CHENET (+ sources de BORGOUMONT)
			CHENET	DRAIN	La GLEIZE	
	+		BORGOUMONT	DRAIN	La GLEIZE	Borgoumont, le Centre Hospitalier, les maisons sont desservies par les sources de BORGOUMONT
	+		MOUSTIER	DRAIN	La GLEIZE	Moustier, Roanne et une partie de Roanne-Coo sont desservies par le captage de MOUSTIER
	+		COUR	DRAIN	La GLEIZE	Le Hammeu de Cour par le captage de COUR
			MOULIN du RUY	DRAIN	La GLEIZE	Moulin du Ruy est desservi par le captage de MOULIN DU RUY
			RAHIER	DRAIN	RAHIER	Une partie de Rahier est desservi par le captage de RAHIER
	+		MARTINVILLE	DRAIN	RAHIER	Neuville, Xhierfont, une partie de Moulin de Rahier et une partie de Rahier sont desservies par le captage de MARTINVILLE
			FROIDVILLE	DRAIN	RAHIER	Froidville est desservi par le captage de FROIDVILLE
	+		HALNEUT	DRAIN	CHEVRON	Neuville est desservi par le captage de HALNEUT
			La PLATTE 2	FORAGE	CHEVRON	Chevron, Habiermont, Oufry, La Platte, Neufmoulin et une partie des Forges sont desservies par les captages dits LE THIER et LA PLATTE 2
			LE THIER	FORAGE	CHEVRON	
	+		PRES HAZARD	DRAIN	CHEVRON	Picheux, Chauveheid et une partie des Forges sont desservies par le captage dit PRE HAZARD
	+		BOIS MATHY	Forage drain	LORCE	Chesson est desservi par le captage dit BOIS MATHY
			TRUTCHETTE	DRAIN	LORCE	La Bruyère, Lorcé et Naze sont desservies par les captages dits TRUTCHETTE et LORCE 2
	+		LORCE 2	FORAGE	LORCE	
			BOIS SURETE	DRAIN	LORCE	Targnon est desservi par le captage de TARGNON.

Les 22 captages de la commune, des drains pour la plupart et des puits, assurent la production de l'eau qui va alimenter tout le réseau de distribution. Ces ouvrages font actuellement l'objet d'une étude visant la mise en place de périmètres de prévention et de périmètres de zones de prises d'eau.

La qualité de l'eau captée doit satisfaire à des normes définies par la Région wallonne et vérifiée par des campagnes d'analyses réalisées périodiquement. Avant d'être distribuée aux usagers, l'eau est acheminée jusqu'aux réservoirs via des canalisations. C'est l'adduction de l'eau. Ce réseau d'adduction rassemble souvent des eaux venant de lieux différents pour ensuite les orienter vers le réseau de distribution.

Après avoir été stockée dans des réservoirs, l'eau est distribuée via un réseau de canalisations. Cela s'appelle la distribution d'eau. L'eau est transportée vers les usagers alimentés par un branchement. Le Service des Eaux de la commune de Stoumont gère l'entretien, le nettoyage et la surveillance des ouvrages, le renforcement et le renouvellement et la réparation du réseau d'adduction.

L'eau distribuée et arrivée chez l'abonné est facturée par le service administratif de la commune de Stoumont, une fois par an sur base d'un relevé du compteur.

Une vaste étude visant l'adaptation de l'outil de gestion du réseau d'eau, la réhabilitation des ouvrages de prise d'eau et de distribution et la pose de compteurs sur l'ensemble des ouvrages, a été entamée en 2007.

Paolo TATULLO
1er échevin
Echevinat des Travaux